N° 235 — CXLIIIme Année — Un numéro : 5 centimes — Mardi 8 Octobre 1901

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
La Feuille prise au bureau . fr.	6 —	3 20	1 80
» portée à domicile en ville	8 —	4 20	2 30
La Feuille portée à domicile hors de ville ou par la poste dans toute la Suisse . . .	9 —	4 70	2 60
A l'étranger (Union postale), par 1 numéro	25 —	13 —	6 75

Abonnement aux bureaux de poste, 10 ct. en sus. Changement d'adresse, 50 ct.

Administration et Abonnements : WOLFRATH & SPERLÉ
Imprimeurs-Éditeurs

La vente au numéro a lieu : Bureau du journal, kiosques, libr. Guyot, gare J.-S., par les porteurs et dans les dépôts

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL
ET DU
VIGNOBLE NEUCHATELOIS
RÉSUMÉ DES NOUVELLES

BUREAUX : Temple-Neuf

Les lettres non affranchies ou anonymes ne sont pas acceptées. On s'abonne à toute époque.

RÉDACTION : 1, Temple-Neuf, 3

Les annonces reçues avant 3 heures (grandes annonces avant 11 h.) paraissent le lendemain.

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

ANNONCES

Du canton, 1 à 3 lignes		50 ct.
4 et 5 lignes. . 65 ct. —	6 et 7 lignes	75
8 lignes et au delà	la ligne	10
Répétition	» .	8
Avis tardif, 20 ct. la ligne. . . .	Minimum	1 fr.
De la Suisse.	la ligne	15 ct.
D'origine étrangère	» .	15
Réclames	» .	30
Avis mortuaires, la ligne 12 ct. —	Minimum	2 fr.
» » répétition	la ligne	9 ct.

Lettres noires, 5 ct. la ligne en sus.
Encadrements depuis 50 ct.

BUREAU DES ANNONCES :
3, Rue du Temple-Neuf, 3

Autant que possible, les annonces paraissent aux dates prescrites ; en cas contraire, il n'est pas admis de réclamation.

TÉLÉPHONE 207

PUBLICATIONS COMMUNALES

COMMUNE de NEUCHATEL
Vaccinations officielles

Le Dr H. de Montmollin vaccinera d'office mercredi 9, jeudi 10, vendredi 11 et samedi 12 courant, dès 8 heures du matin, à l'Hôpital communal (salle des consultations gratuites).

Neuchâtel, le 7 octobre 1901.

Direction de Police.

COMMUNE de NEUCHATEL
Vaccinations d'office

Le Dr A. Cornaz vaccinera chez lui, Evole 21, les lundi 7 et mercredi 9 octobre, à 2 heures.

IMMEUBLES A VENDRE

A vendre beau sol à bâtir de 1611m², situé à l'ouest de la ville. Belle vue. — S'adr. Etude A.-N. Brauen, notaire, Trésor 5.

Vente d'une propriété
au PORT D'HAUTERIVE

M. Benoit Juvet, au Port d'Hauterive, exposera en vente, par voie d'enchères publiques, le **SAMEDI 12 OCTOBRE 1901, à 3 heures après midi, en l'Etude des notaires Lambelet & Matthey-Doret, Hôpital n° 18, à Neuchâtel, la propriété** qu'il possède au Port d'Hauterive en nature de **bâtiments, place, jardins, buissons et pré ;** contenance approximative, **1615 mètres carrés.**

Cette propriété, en parfait état d'entretien, comprend **une maison de construction récente renfermant douze chambres, balcons et terrasse.** Grands et beaux jardins d'agrément et potager ; espaliers et arbres fruitiers en plein rapport ; basse-cour ; cabine de bains et autres dépendances. — **Situation exceptionnelle au bord du lac, à proximité d'un arrêt du tramway Neuchâtel-Saint-Blaise. Occasion pour pensionnat. Assurance des bâtiments, 25,200 fr.**

Pour visiter la propriété, s'adresser à M. Benoit Juvet, et pour tous renseignements en l'Etude des notaires chargés de la vente.

ANNONCES DE VENTE

A vendre 2 banques et 2 balances. S'adresser à Alph. Baillot, agent de droit, Neuchâtel.

A vendre d'occasion, en bon état, une
banque de bureau
avec grillage et porte. S'adresser au bureau d'Avis. 860

Mandolines napolitaines
21 et 29 côtes, nacre au front. Payable à trois mois. D'occasion, une de 12, 15 et 22 francs.
Mme Kuffer-Bloch, Poteaux 2.

Charcuterie générale
L. SCHWAB
Rue des Epancheurs 5

BOUDIN
Saucisses au foie blanc
WIENERLIS, FRANCFORT
CHOUCROUTE

A vendre un
CALORIFÈRE
système Decker. Rue des Beaux-Arts n° 9, 3me étage.

HUILE d'Olive
Extra, Vierge
la bouteille . . Fr. 1.75
la demi-bouteille » 0.90

Surfine
la bouteille . . Fr. 1.40

Au magasin de Comestibles
SEINET FILS
Rue des Epancheurs, 8

HORLOGERIE - BIJOUTERIE
ARTHUR MATTHEY
RUE DU SEYON
en face de la Boucherie sociale

Régulateurs, Pendules, Réveils. Montres, Chaînes, Bijouterie.
Beau choix dans tous les genres.

Orfèvrerie métal argenté, articles garantis, vendus aux prix de fabrique.
Orfèvrerie argent.

ALLIANCES
Garanties. — Prix modérés. — Réparations

PATISSERIE-CONFISERIE
H. VUARRAZ
Maison de la Feuille d'Avis
DÈS MERCREDI
Pièces à la crème en tous genres. — Sujets divers pour thés et Soirées.
Tous les jours petits pâtés et ramequins.
SALON de RAFRAICHISSEMENTS
On porte à domicile

LAVAGE CHIMIQUE ET TEINTURERIE
C.-A. GEIPEL, BALE
recommande son établissement pour la prochaine saison. — Service prompt et bien soigné.
Dépôt chez H 1500 Q
M. PERDRISAT, au Panier fleuri, Neuchâtel

LIBRAIRIE JAMES ATTINGER, NEUCHATEL
En souscription :
DEUXIÈME SÉRIE
des
ŒUVRES CHOISIES DE J. GOTTHELF
Trad. française, avec préface de **R. Comtesse,** *conseiller fédéral*
Publication grand in-8°, avec illustrations de
A. ANKER, P. ROBERT, E. BURNAND, etc., etc.
On peut souscrire soit en livraisons à 1 fr. 35 (25 à 27 livraisons au total), soit en 5 volumes brochés à 6 fr. 75, ou reliés à 8 fr. 75 ; la souscription close, le prix du volume sera porté à 10 fr. broché et 12 fr. 50 relié.
Sur demande, facilité de paiement par versements mensuels de 3 fr.
Demandez à la librairie ci-dessus livr. I à l'examen et prospectus.

RÉPARATIONS

LUMIÈRE ÉLECTRIQUE
Eug. FÉVRIER
Atelier : Moulins 12 · Magasin : rue du Château
Beau choix
de
Lustrerie et Appareils divers
pour
installations électriques
VERRERIE RICHE ET ORDINAIRE

Les personnes souffrant de maux d'estomac et digérant **mal,** supportent facilement le
CACAO A L'AVOINE
(marque : Cheval Blanc)
Ce produit, de fabrication soignée et toute spéciale, a opéré de véritables miracles de guérison.
MULLER & BERNHARD, Coire
(seuls fabricants)

Pâtisserie-Confiserie
CH. BOURQUIN
Téléphone 390 — 11, Grand'rue, 11 — Téléphone 390

Dès aujourd'hui, on trouvera tous les jours les articles à la crème, tels que :
Cornets, Meringues, Choux, Vacherins, Vermicelles, Suprêmes, Nesselrodes, Vacherins glacés, Entremets variés, etc.
Grand choix de pièces à 10 c. et à 5 c. — Spécialité de petits fours secs et glacés.
Le magasin est ouvert le dimanche dès 5 h. du soir.

DAVID STRAUSS & Cie, Neuchâtel
Téléphone 613 — Bureau : rue du Seyon 19

BONS VINS DE TABLE blancs et rouges, **en fûts,** ou mis **en bouteilles** sans augmentation de prix, franco domicile.
Arbois — Mâcon — Beaujolais — Bordeaux

Chantier du Rocher, Just. STEINER, mécanicien
CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES
en tous genres

Roues. Turbines. Organes de transmissions. Chaudières et machines à vapeur. Moteurs à pétrole et à gaz. Charpente en fer. Tuyauterie et réservoirs. Réparations de tous genres de machines. Locomobile batteuse, moulins. Pompes. Pressoirs. Treuil. Monte-charge. Elévateur cabestan. Machines à broyer la pierre. Laveuse et transporteurs Decauville (voies et vagonnets). Machine automobile à scier, à fendre et à paqueter le bois à brûler.

BIJOUTERIE. ORFÈVRERIE. HORLOGERIE
RÉPARATIONS
Robert PETITPIERRE
NEUCHATEL
Rue de l'Hôpital, en face de l'Hôtel de ville

A vendre quatre
JEUNES PORCS
S'adresser chez Frédéric Bohren, à Montmollin.

Commerce à remettre
Pour raison de santé, on offre à remettre à Neuchâtel un ancien commerce d'épicerie établi depuis trente ans environ et très favorablement situé au **centre des affaires.** Possibilité de conclure un bail d'une certaine durée. S'adresser
Ed. PETITPIERRE, notaire
Rue des Epancheurs 8

PIANO D'OCCASION
à vendre pour cause de départ. Prix, fr. 300. S'adresser Industrie 20*a*, 3me étage.

LIQUIDATION RÉELLE
Pour cause de cessation de fabrication, on liquidera dès aujourd'hui toutes les marchandises en magasin, consistant en draps unis, cheviote pure laine, milaine pour hommes et pour dames, laine filée du pays et à tricoter. Toutes ces marchandises sont fraîches, de très bonne qualité et seront liquidées **au prix de fabrique** et même au-dessous.
Se recommande,
GYGAX-VIOGET
Filature et fabrique de draps et milaines à Boudry.

Cors aux pieds
et durillons disparaissent comme par enchantement avec l'**emplâtre arabique,** nouvelle invention sensationnelle. Plus d'inflammation et de douleurs. Enlèvement facile de cors avec leur racine. Garanti inoffensif. — Prix : la boîte, 1 fr. Seul fabricant **Cl. Brantl,** pharmacien, **Zurich,** Zähringstr. 25. — Dépôt à Neuchâtel, pharmacie A. Bourgeois. — Envoi partout.

CONSERVE DE LAPIN
la boîte de 2 1/4 livre, à **1 fr. 30**
Au magasin de Comestibles
SEINET FILS
Rue des Epancheurs, 8

L.-F. LAMBELET & Cie
NEUCHATEL
17, Faubourg de l'Hôpital 17
Houille et Coke
pour chauffage domestique
Houille morceaux
Houille grosse braisette lavée
Anthracite belge 1re qualité
Anthracite St-Amédée de Blanzy
Briquettes de lignite
Petit coke lavé de Blanzy
Coke lavé de Blanzy pour chauffage central
Grelats comprimés (boulets)
Briquettes perforées

Prompte livraison à domicile
Expédition directe des mines par wagons complets
— TÉLÉPHONE 139 —

CHAPELLERIE L. GRAF
Rue de l'Hôpital (Hôtel du Faucon)
Magasin très bien assorti pour la saison d'hiver en
CHAPEAUX de FEUTRE et de SOIE
BÉRETS & CASQUETTES
en tous genres
Articles fins et ordinaires
à prix modérés

Occasion
Pour cause de départ, on offre à vendre un piano usagé, pour commençant. S'informer du n° 874 au bureau de la Feuille d'Avis.

RAISINS DU TESSIN
Caisse 5 kg, fr. 1.80 ; 15 kg., fr. 4.50.
Châtaignes vertes, 10 kg., » 2.75.
Pommes fortes, 10 kg., » 3.25.
H 3051 O. **Morganti frères, Lugano.**

MIEL
garanti pur, 5 kilos, franco, 7 fr. 50. S'adr. A. Baillod, apiculteur, Gorgier.

Achat et vente
de
MEUBLES
Echange
Faubourg du Crêt 19

MANUFACTURE & COMMERCE
DE
PIANOS
GRAND et BEAU CHOIX
pour la vente et la location.
MAGASIN LE PLUS GRAND
et le mieux assorti du canton
Rue Pourtalès nos 9 et 11, 1er étage
Prix modérés. — Facilités de paiement.
Se recommande,
HUGO-E. JACOBI
NEUCHATEL

AUX 3 CHEVRONS
Bijouterie - Orfèvrerie
Horlogerie - Pendulerie
A. JOBIN
Maison du Grand Hôtel du Lac
NEUCHATEL

A vendre d'occasion un **calorière, en catelles, d'Oberburg,** en bon état. S'adresser route de la Gare 25. c. o.

H. BAILLOD
4, rue des Epancheurs
NEUCHATEL
ANTHRACITE
COKES
Prompte livraison à domicile

FILATURE DE LAINE
Fabrique de drap et milaines
Jean REINHARD, Thoune
ancien maître-filateur à Grandchamp

Fabriquer la milaine,	fr. 2.60	le mèt.
Draps de Berne et cheviots,	» 3.—	»
Filer la laine à tricoter,	» 1.40	le kilo.
» » à tisser,	» 1.20	»

Envoi franco, Travail prompt et soigné.
Dépôts demandés. H 4567 Y

FROMAGE GRAS
Excellent fromage gras, 1re qualité
au détail et en gros.
Spécialité de petites meules
de 35 à 40 livres.
PRIX RAISONNABLES
Chez FRANÇOIS EGLI
Ecluse 33, à Neuchâtel

A VENDRE
faute d'emploi, une banque, une vitrine et des tablards.
S'adresser à Peseux n° 12.

Toujours à vendre du
FUMIER DE FERME
1re qualité, livrable dans toutes les gares à des prix exceptionnellement bas.
S'adresser à **M. Albert Redard, Peseux.** H 5152 N

ON DEMANDE A ACHETER
TAUREAU
On demande tout de suite un bon et jeune taureau primé. S'adresser à **Gustave Berruex, Peseux,** en indiquant le prix et le nombre de points **obtenus cette année.**

AVIS DIVERS

BRASSERIE HELVETIA
Ce soir à 8 heures
CONCERT
donné par la troupe
BELFORTAINE
LES GÉRALD
Répertoire varié

Dr STAUFFER
de retour

VACCINATION
Le Dr Matthey
vaccinera à son domicile, faubourg du Crêt 4, **mardi 8, mercredi 9 et jeudi 10 octobre, à 2 heures.**

ETUDE
à remettre. — Excellente occasion pour une **avocat** ou **notaire.** — Ecrire à A. Z. 847 au bureau du journal.

LEÇONS D'OUVRAGES
et de
RACCOMMODAGES
particuliers et pour pensionnats
S'adresser au magasin de musique de Mlles Godet, rue Saint-Honoré, ou directement à Mme Morel-Godet, avenue du 1er Mars 6.

Une dame habitant une contrée très salubre désire prendre en pension un enfant de 8 à 15 ans, de bonne famille. Bonne nourriture et soins maternels.
Pour références, s'adresser à M. Rod. Lüscher, faubourg de l'Hôpital 19.

Pour trouver
rapidement **une place** de commis, comptable, voyageur, vendeur, etc., écrire à l'agence **David,** à **Genève.** H 6518 X

BONNE TAILLEUSE
se recommande. Robes élégantes, simples, robes d'enfants et réparations en tous genres.
Ouvrage soigné. Prix modéré.
S'adresser rue de l'Hôpital n° 12, au 3me étage.

GRANDE SALLE DES CONFÉRENCES
Neuchâtel
JEUDI 10 OCTOBRE 1901
à 8 h. du soir
CONCERT
donné par
FLORIZEL von REUTER
Violoniste de 9 ans
Elève de Marteau
et
M. Ad. Veuve
PIANISTE
Elève de Leschetizky
PRIX DES PLACES :
5 Fr. — 4 Fr. — 3 Fr. — 2 Fr.

Les billets sont en vente chez W. Sandoz, éditeur, et le soir du concert à l'entrée de la salle.
Des photographies de Florizel von Reuter sont en vente au bureau de location.

LEÇONS
d'orgue, harmonium, piano, violon, flûte, clarinette, etc. M. Haussmann, professeur, rue Pourtalès 13. c. o.

LEÇONS D'ANGLAIS
Miss Rickwood reprend ses leçons dès le 12 septembre. — Pour renseignements, s'adresser Promenade-Noire 5, au 3me. H 4763 N

COMPAGNE DE VOYAGE
Une demoiselle partant pour Berlin vers la fin d'octobre, cherche une compagne de voyage. S'adresser à Mme Théodore Borel, Le Verger, Serrières.

Pension-famille
avec ou sans chambre. — S'adr. Beaux-Arts 3, 2me étage. c. o.

Cherchez-vous à vendre des immeubles, à remettre un commerce ou une industrie, désirez-vous un associé ou commanditaire. Adressez-vous pour cela à la maison D. David, à Genève, qui vous mettra en relation directe avec des acheteurs ou bailleurs de fonds. Aucune commission n'est exigée. H 658 X

THÉATRE DE NEUCHATEL
Bureaux : 7 1/2 h. Rideau : 8 h.
MARDI 8 OCTOBRE 1901
Une seule représentation extraordinaire
avec les artistes du théâtre de la Porte-Saint-Martin.
M. DUQUESNE, Pétrone
M. BAHIER, Chilon Chilonidès
Mlle Jeanne BRINDEAU, Poppée
M. MÉVISTO, Néron
M. SEGOND, Vinicius
Mlle Claude RITTER, Lygie

QUO VADIS
Pièce en 5 actes et 9 tableaux
Tirée du roman de **Henryk Sienkiewicz** par M. **Emile Moreau.** Partie musicale de **M. Francis Thomé.**

PRIX DES PLACES :
Loges grillées, **6 fr.** — Premières **5 fr.** — Parterre, **3 fr.** — Secondes **1 fr. 50.**

Pour la location, s'adresser comme d'usage.

Le Dr L. Verrey
médecin-oculiste
à LAUSANNE
reçoit à **NEUCHATEL, Mont-Blanc, tous les mercredis,** de 2 heures à 4 heures. H 153 L

Avis et Recommandation
J'avise les dames des Fahys et des environs que je viens de m'établir dans le quartier. J'ai l'espoir qu'elles voudront bien m'honorer de leur confiance.
Mme M. ZINGG-LEHMANN
Sage-femme H 5158 N
FAHYS 19 b — NEUCHATEL

Institut Stäfa au lac de Zurich
fondé en 1859 par H. Ryffel
Préparation soignée et rapide pour le **Polytechnicum,** l'**Université** et la **pratique commerciale.** Langues modernes, le meilleur allemand en peu de temps. Situation magnifique, excellente pension. Prix modérés. Prospectus, références et détails par le directeur **A. Krukenberg.** H 4511 Z

"STAR"
COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, LONDRES
Fondée en 1843
CAPITAL ASSURÉ : 450 millions de francs.
FONDS DE GARANTIE : 127 millions de francs.
Primes modérées — Conditions favorables
Agence générale à Neuchâtel : **A.-V. Muller,** rue de la Place-d'Armes 5. — Peseux : **Wilh. Martin.** — Direction pour la Suisse : **Schmidt & Stæhelin,** Bâle.

CASINO
HOTEL BEAU-SEJOUR
Dimanche 13 octobre 1901
dès 8 ½ h. du soir
GRAND CONCERT
donné par la
Fanfare Italienne
au bénéfice de son directeur monsieur
Conrad RONZANI
avec le gracieux concours de
M. G. AMENDOLA
soliste de clarinette et chef de la Musique Italienne la «Philarmonica» de Berne.
ENTRÉE: 60 centimes

QUI prêterait
à un jeune homme sérieux une somme de 2000 francs? Intérêt 5 %, amortissements annuels assurés. Bonnes garanties et références. Offres écrites sous Y. Z. 876 au bureau du journal.

PENSIONNAT
On cherche à placer tout de suite deux demoiselles dans un bon pensionnat, à Neuchâtel même. Envoyer prospectus à double à Mme Juillerat, pasteur, à Neuveville.

Louis Schenk fils
Atelier de réparations pour vélocipèdes
RUE SAINT-MAURICE
avise sa clientèle qu'il est absent pour service militaire jusqu'au 1er novembre.

Demoiselle diplômée
offre leçons de français et se chargerait de préparations pour l'école. S'informer du no 875 au bureau du journal.

CONVOCATIONS & AVIS DE SOCIÉTÉS

Société
DES
ANCIENNES CATÉCHUMÈNES
DE L'ÉGLISE NATIONALE
RÉUNION aujourd'hui, mardi 8 octobre 1901, au nouveau collège des Terreaux, Salle no 5.

LE SOLDAT AMÉRICAIN

Le temps n'est plus où les citoyens des Etats-Unis, uniquement préoccupés de commerce, d'industrie et d'élevage, traitaient avec un mépris mal déguisé les soldats de leur armée régulière, où la caserne était considérée par eux comme le refuge des ratés, des aventuriers, de tous ceux qui avaient une tare. L'impérialisme chaque jour grandissant a radicalement changé cette manière de voir, et puisque l'opinion populaire semble avoir pris goût à l'idée nouvelle, on ne pouvait, sans un manque absolu de logique et de justice, continuer à se montrer dédaigneux pour ceux qui en étaient les plus fermes soutiens. Les succès obtenus à Cuba dans les combats de San Juan, d'El Caney et de Santiago, ainsi que dans les divers engagements qui eurent lieu à Porto-Rico et aux Philippines, succès démesurément grossis par la presse et le gouvernement, n'ont pas peu contribué à relever le prestige d'une institution jusque là déconsidérée.

Il faut reconnaître qu'il y a une quinzaine d'années à peine, la difficulté d'obtenir des soldats faisait qu'on enrôlait les premiers venus; aussi les désertions étaient-elles aussi fréquentes que les engagements. Les étrangers qui, comme on le sait, pullulent aux Etats-Unis, constituaient la grande majorité des recrutés ou plutôt des racolés, et ils sortaient de l'armée avec la même facilité qu'ils y entraient.

La nouvelle loi sur le recrutement a heureusement modifié ce fâcheux état de choses. Elle a tout d'abord posé en principe que l'armée serait essentiellement nationale, c'est-à-dire que tous ceux qui voudraient en faire partie devraient être des citoyens américains ou prendre l'engagement formel de le devenir. En outre, on exige du simple soldat non seulement qu'il soit citoyen américain, mais encore un bon citoyen. Il faut qu'une recrue fournisse un certificat signé de deux personnes honorables attestant qu'elle est de conduite régulière et de caractère soumis, faute de quoi, elle est rejetée d'office. La loi est surtout impitoyable pour les intempérants, et les scrupules sur ce point sont poussés si loin que l'officier de recrutement a le droit de refuser les hommes dont l'haleine trahit la plus imperceptible odeur de liqueur forte.

L'intelligence et l'instruction sont aussi des facteurs importants. Le soldat doit parler, lire et écrire couramment la langue anglaise. Voici, d'ailleurs, comment s'exprime le Manuel spécial à l'usage des officiers recruteurs: « L'examen des hommes aura lieu au triple point de vue physique, intellectuel et moral. Les nécessités de la guerre exigent que le soldat soit solidement bâti, capable de se mouvoir rapidement et d'endurer les fatigues et les privations du métier. Intellectuellement, bien qu'il soit impossible d'imposer à tous un examen-type, un soldat doit lire et écrire couramment et avoir une compréhension vive. Le gouvernement facilite cette tâche en établissant dans les casernes des écoles et des bibliothèques, ainsi que des cabinets de lecture abondamment fournis de revues et de journaux de toutes sortes. Le point de vue moral devra être soigneusement étudié, de manière à écarter rigoureusement les vagabonds et les criminels. Les bureaux de recrutement sont le rendez-vous favori des individus de cette catégorie. Les vagabonds cherchent à entrer dans l'armée au commencement de l'hiver pour trouver un abri, de la nourriture et des vêtements chauds; ils n'ont pas du tout l'intention d'accomplir leur congé jusqu'au bout, ni de le renouveler à expiration. Les criminels, eux, n'ont d'autre but que de déguiser leur louche passé sous un nom d'emprunt et d'échapper à la justice en prenant du service loin du théâtre de leurs exploits. »

Avant d'être admis à passer la visite médicale, le candidat est tenu de répondre à un grand nombre de questions concernant son identité, sa résidence, sa famille, les différents métiers qu'il a pu faire pendant les six derniers mois, ses relations, ses habitudes et les motifs spéciaux qui le poussent à vouloir entrer dans l'armée. Les officiers recruteurs doivent se montrer impitoyables pour tous ceux qui ne remplissent pas les conditions requises, car souvent, quand il y a eu négligence de leur part, et que, pour un motif quelconque, une recrue est renvoyée après son arrivée à la caserne, les dépenses occasionnées de ce chef sont déduites de la solde de ces officiers. En résumé, le gouvernement tient à s'assurer non pas le plus grand nombre d'hommes, mais les meilleurs hommes.

La situation du simple soldat américain est assez enviable. Il touche treize dollars par mois, c'est-à-dire soixante-cinq francs. Dans sa troisième année de service, la solde est augmentée d'un dollar par mois, de deux dans sa quatrième année, de trois dans sa cinquième. (Le rengagé a deux dollars de plus par mois). Il est, en outre, confortablement logé, nourri et habillé. En cas de maladie, il est soigné gratuitement et il continue à percevoir l'intégralité de sa paye. Des congés fréquents lui sont accordés pendant lesquels il touche non seulement sa solde, mais encore 1 fr. 25 par jour représentant ses frais de nourriture. Après trente années de service, il a une pension de retraite équivalente aux trois quarts de la solde qui lui était allouée au moment où cette pension a été liquidée.

Afin d'encourager parmi les soldats l'esprit d'ordre et d'économie, le gouvernement a créé pour eux des caisses d'épargne qui leur distribuent un intérêt de 4 0/0.

D'après un ensemble de projets de loi qui vont être prochainement présentés aux Congrès, les Etats-Unis semblent disposés à élargir considérablement le chiffre de leur armée permanente, dans le but de parer à toute éventualité extérieure. La guerre avec l'Espagne leur a prouvé la nécessité d'avoir des troupes sérieusement entraînées. Certes, les volontaires n'ont pas manqué, dès le premier appel du président Mac Kinley; ils ont donné des preuves certaines d'endurance et de courage; mais leurs chefs ont hésité à leur demander la somme d'efforts qu'ils auraient pu exiger de soldats mieux aguerris.

S'ils avaient eu affaire à un ennemi mieux outillé, ces bataillons levés à la hâte et sans cohésion auraient couru les plus graves dangers. Rien n'était prêt pour le service des vivres, de l'habillement et du campement, les munitions manquaient, et on se rappelle, par le compte-rendu des journaux, les retards que le défaut d'équipement apporta parfois à l'expédition de certains contingents.

Ces errements ne se reproduiront plus, grâce à une réorganisation complète de l'administration de la guerre. Les Etats-Unis sont assez riches pour se payer le luxe d'une armée établie sur le même pied que celles de l'Europe, et ils ne reculeront devant aucun sacrifice pour atteindre ce résultat. Quand on prend de l'impérialisme, on n'en saurait trop prendre.

NOUVELLES POLITIQUES

LA GUERRE ANGLO-BOER

LA SITUATION

La « Westminster Gazette » félicite ironiquement le gouvernement anglais de son optimisme en ce qui concerne la guerre de l'Afrique du Sud. Ce journal compare le ministère à cette nouvelle école médicale qui prétend guérir « par la foi ».

« D'après les principes de la « Science chrétienne », dit-il, il n'y a qu'à se dire que la douleur et la maladie ne sont qu'illusion, et, soudain, on se porte à ravir. Selon le gouvernement nous n'avons qu'à dire qu'il n'y a pas de guerre dans l'Afrique du Sud, et la paix y règnera tout de suite ».

La « Westminster Gazette » conclut qu'il ne faut pas parler de panique, mais qu'il y a de bons motifs de très réelle inquiétude.

LA QUESTION INDIGÈNE DANS L'AFRIQUE DU SUD

Le « Manchester Guardian » publie une lettre d'un de ses lecteurs qui attire l'attention sur le résultat le plus funeste et le plus inévitable selon lui, de la guerre sud-africaine: un soulèvement, du moins partiel, des indigènes, non seulement au Cap, dans l'Orange et le Transvaal, mais dans l'Afrique occidentale. C'est une erreur assez générale en Angleterre, dit ce correspondant, de croire qu'il suffirait de lever le doigt pour que les indigènes de l'Afrique du Sud se soulevassent contre les Boers. La vérité est que les Bassoutos ont des griefs contre la population d'origine hollandaise; mais de quels sentiments à l'égard des Anglais sont pénétrés les Matabélés, les Machouas, les Souazis et les Zoulous, si récemment et si rudement soumis?

« Etait-ce, continue la lettre, un gouvernement anglais ou hollandais qui a mis un impôt sur les épaules des Bechouanas? Sont-ce des Afrikanders ou des Anglais qui marchent derrière les Werner-Best et se réjouissent de la chute de Krüger, parce qu'ils espèrent qu'elle amènera une réduction du salaire des noirs employés aux mines, et l'établissement d'une taxe si lourde qu'elle forcera la population indigène aux travaux pour ainsi dire forcés, s'ils ne veulent mourir de faim? Est-ce un gouvernement anglais ou boer qui a supprimé le principal journal indigène de l'Afrique du Sud?

Les Bassoutos peuvent-ils se coaliser? Des observateurs attentifs opinent pour l'affirmative. Dans ce cas l'avenir serait noir pour la race blanche. »

LES PERTES

Le total officiel des pertes anglaises dans l'Afrique du Sud, depuis le début de la guerre, s'élève à 3,270 officiers et à 72,292 hommes; mais, en défalquant les hommes blessés qui ont rejoint leurs corps, ces chiffres se réduisent à 837 officiers et 21,452 hommes.

La directrice du lazaret est atteinte de la peste.

Le Portugal envoie à Lourenço-Marquès, par le Zaïre, 848 hommes, destinés à renforcer ou à remplacer les troupes qui surveillent les frontières du Transvaal.

DÉPÊCHES DE LUNDI MATIN.

La « Daily Mail » dit que, d'ici à la fin du mois, le war office expédiera dans le sud de l'Afrique 9 navires chargés d'hommes et de chevaux.

— Le « Times » publie une lettre du député ministériel Gibson Bowles, dans laquelle celui-ci critique vertement la conduite du gouvernement. Il reproche aux ministres de rester en vacances dans les circonstances critiques que traverse l'Angleterre. Le public, ajoute-t-il, n'endurera pas longtemps une pareille attitude qui dénote chez les membres du ministère soit une grande indolence soit un cynisme effrayant.

Le « Times » commentant cette lettre repousse une partie des critiques. Il reconnaît toutefois que l'attitude des ministres est inquiétante et décourageante.

France

On annonce que le général Hartung, membre du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, vient à son tour de se démettre de ses fonctions. Il l'a annoncé dans une lettre au général La Veuve, qui l'avait mis au courant des événements. Le général Hartung, actuellement dans le cadre de réserve, est général de division depuis le 28 septembre 1893 et grand officier de la Légion d'honneur.

A la suite de cette quatrième démission, le conseil de l'ordre ne comprend plus, en dehors du nouveau grand chancelier, aucun membre militaire.

Tunisie

Un courrier arrivé de Damarghou annonce que les Touareg ont capturé, près de cet endroit une caravane venant de Tripoli et chargée de 1500 ballots d'ivoire, de plumes et de peaux d'une valeur de 2,500,000 fr. Le personnel de la caravane a beaucoup souffert. Le poste français de Zinder a envoyé 200 hommes montés sur des dromadaires à la poursuite des Touareg.

Chine

Les rebelles chinois ont détruit la mission Bosel, dans le district de Hsing-Ning, dans le Hou-Nan. C'est la seconde attaque de ce genre dans la semaine. Les troupes régulières chinoises sont impuissantes à tenir en respect les rebelles; un grand nombre de missionnaires ont cherché un refuge à Hong-Kong.

Etats-Unis

En présence de la candidature de M. Seth Low, à la mairie de New-York, Tammany-Hall et son dictateur Croker ont fait de nécessité vertu, en lui opposant la candidature de M. Edward M. Shephard. C'est un jurisconsulte et un historien de grand mérite, qui appartient au parti démocratique. On n'eût pu trouver un candidat moins solidaire que lui de la corruption administrative que représente Tammany, et ce choix fait honneur à l'habileté de Croker et de ses nombreux partisans. Les scandales qui se sont récemment déroulés au sein de la police métropolitaine ont été tels, qu'ils ne pouvaient penser à porter à la mairie une de leurs âmes damnées, comme d'habitude. C'eût été assurer la victoire de M. Seth Low.

Grâce à cette adroite décision, il est probable que le ticket de Tammany l'emportera désormais, mais, du moins, New-York aura un honnête et galant homme à la tête de son administration municipale, ce qui n'eût pas été le cas, si Tammany n'eût eu la main forcée.

Colombie et Venezuela

Les dépêches de Curaçao recommencent à apporter quelques nouvelles de ce qui se passe dans la péninsule de Goajira, depuis le combat de Rio-Hacha le 15 septembre.

On sait que dans cette affaire le général Davila, commandant cinq bataillons de Vénézuéliens opérant avec les libéraux de Colombie, avait été battu à plate couture par les réguliers colombiens. Ses forces avaient été coupées en deux par la rupture d'un pont et les Indiens de la péninsule de Goajira sous la conduite de José Dolores, auraient achevé la déroute en tombant sur la colonne en retraite et en lui tuant 600 hommes.

Le général Davila aurait réussi à rallier ses troupes et marcherait de nouveau sur Rio-Hacha avec 1500 hommes et cinq canons. En comptant les insurgés colombiens, les forces réunies dans la péninsule de Goajira pour envahir la Colombie s'élèveraient à 5000 hommes.

Au cas d'une nouvelle défaite du général Davila, on craint que les Colombiens et les insurgés vénézuéliens de Rangel Garbiras n'attaquent Maracaïbo.

Contrairement à ces informations venues de Curaçao, une dépêche de Caracas porte que les nouvelles de San-Cristobal, près de la frontière du Venezuela et de la Colombie, confirment qu'aucun engagement n'a eu lieu entre les troupes colombiennes et vénézuéliennes.

Les Vénézuéliens attendent, avant d'agir, la réponse à la note adressée récemment à la Colombie.

Histoire du temps passé

Au cours d'une visite à Ribeauvillé, la localité alsacienne où l'on voit en regardant en l'air, tout là-haut, les ruines superbes du château de Saint-Ulrich, un voyageur français qui envoie ses impressions au « Temps », M. Masson-Forestier, arriva devant le collège.

La maison est vieille, — dit-il. — C'est là que vinrent habiter, dès le seizième siècle, les seigneurs de Ribeauvillé, princes de Ribeaupierre qui... Oh! n'ayez pas peur, je ne vous raconterai sur eux qu'une petite histoire.

Donc Louis XIV était venu voir sa conquête de Neuf-Brisach. Il passa les Vosges et décida, à l'improviste, de coucher au château de Ribeauvillé. Grand émoi dans la ville quand on apprit la nouvelle. Où loger le roi et sa suite? Au château. Lui seul était assez vaste et, cependant, il y avait à cela une grave, une très grave objection — mais je ne vais pas vous la dire tout de suite, sans quoi plus d'histoire. Qu'il vous suffise de vous dire, pour le moment, que le bourgmestre alla en grand secret au château, monta au premier et revint au bout d'une heure, ayant en poche une grosse clef.

Le roi arrive accompagné d'une foule de courtisans. Dans sa suite il y a une princesse du sang, personne prétentieuse et fière, qui exige d'être logée dans la chambre à coucher du seigneur, tandis que le roi s'accommodera du grand salon. C'est le bourgmestre qui fait les honneurs, expliquant, non sans embarras, que M. de Ribeaupierre est parti pour un grand voyage, de sorte que...

— Vous lui direz que je l'excuse, fait le roi.

— Je... je tâcherai, sire, de faire la commission de Votre Majesté.

Et chacun s'en va coucher et, comme la journée a été fatigante, s'endort bientôt.

Mais pas la princesse du sang, laquelle n'était autre que la fameuse Mademoiselle, si renommée pour ses extravagances et, surtout, pour la frénésie avec laquelle elle faisait la chasse aux époux. Songez qu'elle faillit, plus ou moins, épouser Louis XIV, le comte de Soissons, l'infant, frère d'Anne d'Autriche, Charles II d'Angleterre, Ferdinand III, le duc de Savoie, etc... Jamais lasse, rebondissant après chaque nouvel échec, elle recommençait à se mettre en quête de quelque nouveau seigneur dont elle pût faire un époux. Et justement le sire de Ribeaupierre, prince du Saint-Empire, riche, très riche, la faisait rêver. Pourquoi avait-il fui à son arrivée? Etait-ce la feinte d'un galant qui veut se faire désirer? Pourtant il n'était pas jeune, ce prince... Enfin, elle était dans sa chambre, chez lui, au milieu de ses armes, de ses tableaux de famille! Oh! le bel écusson flamboyant avec une tête de Sarrasin et en accolade le cordon de la Toison d'Or!

Tout en furetant par la chambre, la Grande Mademoiselle arrive au fameux placard dont la clef manquait. Cela l'intrigue. Elle appelle ses femmes et demande pourquoi cette armoire est fermée. On lui répond que c'est le bourgmestre qui en a la clef et qu'il a bien recommandé de ne pas essayer de l'ouvrir.

La princesse était curieuse — quelle femme ne l'est pas? — Elle n'eut de cesse qu'à force de peser sur le battant du placard avec le tisonnier, elle eût réussi à l'ouvrir en grand. Soudain, quelqu'un lui tombe dans les bras. C'est un homme, et cet homme n'est rien moins que haut et puissant seigneur messire de Ribeaupierre. Mais la princesse, au lieu de retenir le Ribeaupierre, le laisse choir sur le parquet et se sauve en criant, éperdue.

Ici, si j'écrivais un roman-feuilleton, je ferais une coupure, avec le classique: « La suite au prochain numéro », et jusqu'à demain vous resteriez haletants. Mais comme le genre croquis de voyage n'autorise point pareille liberté, je vais vous livrer le mot de l'énigme. Avez-vous lu les chansons de gestes, les légendes des preux paladins de Charlemagne? Oui, sans doute. Alors vous vous rappelez quels merveilleux mérites avait la jument de Roland: toutes les qualités, toutes hormis une seule, celle d'être vivante. Eh bien! c'est quelque chose d'analogue qui manquait au pauvre sire de Ribeaupierre. Il était mort, mort juste la veille de l'arrivée du roi, et comme il était également impossible d'escamoter la cérémonie des obsèques et de laisser le défunt au beau milieu du salon, sur son lit de parade, on l'avait — un peu familièrement, je le reconnais — relégué dans un placard. Ensuite le bourgmestre avait recommandé à tous ses administrés de cacher le trépas du noble prince. Une fois le roi reparti, on procéderait aux obsèques avec la pompe réglementaire. Tout cela était très bien combiné, mais on avait compté sans l'indiscrète curiosité de la Grande Mademoiselle...

On s'imagine les gorges chaudes que firent les courtisans de la mésaventure de la vieille fille: « Quoi! elle avait tenu dans ses bras un prince du Saint-Empire, et, au lieu de le garder précieusement, elle l'avait rejeté! Quelle maladresse! »

CHRONIQUE ÉTRANGÈRE

Après la lutte. — Donc, le yacht anglais « Shamrock » est définitivement battu par l'américain « Columbia ». Mais il a du moins sauvé l'honneur, dans la troisième épreuve qui a eu lieu hier, en arrivant au but trois secondes avant son concurrent, qui n'a dû par conséquent sa troisième victoire qu'aux 43 secondes que le « Shamrock » était tenu de lui rendre.

La coupe d'Amérique reste donc bien cette fois encore aux Etats-Unis.

Ce triomphe a produit à New-York un enthousiasme aussi grand que s'il s'était agi d'une grande bataille navale. Partout au large de Sandy-Hook on entendait jouer le « Hail Columbia ».

Sir Thomas Lipton, le propriétaire du « Shamrock », a eu sa part d'ovation. On lui offrira, paraît-il, une coupe de consolation.

On discute maintenant la question de savoir si la victoire du « Columbia » est due à la supériorité de sa construction ou à la plus grande habileté des marins américains. Le « Daily Express » vient de télégraphier à sir Thomas Lipton pour lui suggérer de proposer à ses vainqueurs un nouveau match dans lequel l'équipage du « Shamrock » monterait le « Columbia » et vice-versa. De la sorte, la question pourrait être tranchée entre les constructeurs et les navigateurs.

Etats d'âme américains. — Sur divers points des Etats-Unis, en attendant l'exécution de l'assassin du président Mac Kinley, on l'a pendu et brûlé en effigie. A Sharon (Pensylvanie) ce sont trois jeunes femmes de la meilleure société de la ville qui ont procédé à cet autodafé devant 3,000 personnes criant: « A bas l'anarchie! » et applaudissant les « trois bonnes patriotes ».

A Spartsburg (Maryland) la pendaison de Czolgosz en effigie a eu lieu au milieu de la nuit. Des discours ont été prononcés pour flétrir ceux qui approuvaient l'assassinat. En même temps on a pendu deux autres mannequins personnifiant l'un miss Goldman, l'autre le sénateur Wellington.

A Cliffside, dans le New-Jersey, la femme de Bresci, assassin du roi Humbert, laquelle tient une pension bourgeoise dans cette localité, a été expulsée par le maire comme suspecte de relations avec les anarchistes. Mme Bresci s'est rendue à l'hôtel de ville, où elle a parlé pendant 20 minutes pour protester contre les persécutions que lui a values la folie criminelle de son mari. Elle a déclaré qu'elle demanderait une indemnité aux tribunaux.

A Huntington (Indiana) un clergyman a été enduit de goudron, emplumé et chassé par les habitants pour avoir dit en plein temple:

« Je crois que du haut des chaires il a été dit ces jours-ci plus de mensonges que dans tous les temps connus. Je veux bien rendre à Mac Kinley l'hommage qui lui est dû, bien que, pendant sa vie, il ne fut jamais qu'un démagogue politicien. »

Enfin, à Spring-Valley (Illinois), une vingtaine d'anarchistes armés de fusils se sont barricadés dans une échoppe de cordonnier qui sert de bureau au journal anarchiste l'« Aurore ». Ce journal a de nombreux lecteurs dans la population minière de la contrée, et les habitants menaçaient d'attaquer et de démolir la maison.

Les subventions scolaires

Depuis quelques jours est réunie à Bex la commission du Conseil national chargée d'examiner la question des subventions scolaires. Que va-t-il sortir de ses débats?

Il faut reconnaître que le moment est aussi mal choisi que possible pour enfler le budget des dépenses fédérales d'une nouvelle somme de deux millions. Le rendement des douanes, cette ressource par excellence du fisc fédéral, persiste à diminuer; les recettes des chemins de fer reculent de même; les cantons s'obèrent de plus en plus et s'ingénient à grossir les cotes d'impôts; enfin pour les individus, les conditions économiques sont défavorables; nous sommes dans une période de crise agricole et industrielle, dont tout le monde, directement ou indirectement, souffre peu ou prou.

C'est dans ces circonstances-là que l'on nous présente une nouvelle carte à payer. A ce point de vue déjà, la réponse de la commission ne nous paraît pas devoir être douteuse: elle doit proposer le renvoi à des temps plus prospères.

Cette décision paraîtra d'autant plus sage que le transfert des chemins de fer à la Confédération s'effectue ces années-ci, et que le prix d'achat n'est pas encore connu. Nous sommes donc dans l'incertitude sur les conséquences financières de l'opération. Chacun sait qu'elle ne se présente pas sous les apparences riantes que ses promoteurs nous ont garanties, mais nul ne sait à combien se montera le déficit sur les prévisions optimistes qu'ils firent miroiter à nos yeux. En présence d'une inconnue de cette importance, il serait de fort mauvaise administration de nous charger d'un supplément de dette.

Sans compter que le droit que s'arroge la Confédération de s'immiscer dans les questions d'instruction primaire nous paraît extrêmement douteux. L'école primaire appartient aux cantons; la Confédération n'a rien à y voir, pas plus au point de vue financier qu'à celui de l'instruction. Elle n'a qu'une seule compétence dans ce domaine: elle garantit la laïcité de l'instruction populaire; c'est tout. Toute autre mesure, même une simple participation aux dépenses scolaires, est un empiètement inconstitutionnel sur les prérogatives cantonales.

Quand les cantons, pour équilibrer leur budget, se seront mis dans la main du pouvoir fédéral, celui-ci aura beau jeu pour faire la loi chez eux.

(Nouvelliste vaudois.)

NOUVELLES SUISSES

Les subventions scolaires. — La commission du Conseil national chargée de s'occuper de la question des subventions à l'école primaire, a décidé par 6 voix contre 4 d'entrer en matière, et a approuvé dans ses points principaux le projet du Conseil fédéral.

Société suisse d'agriculture. — A la réunion, à Bâle, des délégués de la Société suisse d'agriculture. M. Freiburghaus (Berne) a présenté un rapport sur l'état de la culture de la betterave à sucre dans le canton de Berne. M. Wirz de Dietingen (Soleure) a parlé de la question d'une meilleure utilisation des céréales en Suisse.

M. Laur a ensuite présenté un rapport sur le calcul de la rentabilité des différentes exploitations agricoles, des différentes cultures. Sur quoi l'assemblée a voté à l'unanimité la résolution suivante: La Société suisse d'agriculture voit dans l'étude commencée par M. Laur de la rentabilité des différentes exploitations agricoles, un excellent moyen pour obtenir une idée précise de la situation réelle de l'agriculture, pour amener l'emploi d'une comptabilité dans les entreprises agricoles, pour rendre possible l'application du calcul de la valeur de rendement dans l'estimation des entreprises agricoles. La Société exprime le vœu que le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale rendent possible la continuation de ce travail en accordant les crédits nécessaires.

Guides suisses au Canada. — Plusieurs guides suisses qui avaient été engagés au Canada pour un voyage d'exploration, sont tous rentrés à l'expiration de leur contrat. Ils ont été heureux de se retrouver au pays, car leur voyage a été rude et ils ne sont nullement enchantés de ce qu'ils ont vu. Ils ont, écrit leur chef, le guide Klucker, des Grisons, fait des marches interminables et fatigantes, tourmentés par les moustiques, et si le but de la compagnie qui les avait engagés a été de créer un nouveau et attrayant champ d'excursion pour les touristes, on peut le considérer comme manqué. La contrée qu'ils ont parcourue ne pourra jamais rivaliser, disent-ils, même dans une faible mesure, avec la Suisse.

Colportage et concurrence déloyale. — Dans un rapport adressé au Vorort, le comité central de l'association bernoise du commerce et de l'industrie désapprouve la position prise par le Vorort en ce qui concerne le colportage et la concurrence déloyale. Il recommande que les deux questions soient réglées par une loi fédérale.

Taxation de terrains

(« L'Economiste français » du 21 septembre a publié, sous la signature de M. Paul Leroy-Beaulieu, un article fort judicieux sur la taxation des terrains à bâtir. Cet article est écrit à propos de la taxe sur la valeur vénale des terrains non bâtis qui va être appliquée à Paris. Mais ce que dit M. Leroy-Beaulieu peut fort bien s'appliquer à d'autres villes; nous croyons donc bien faire en reproduisant les principaux passages de l'article de l'« Economiste ».)

C'est, dit M. Leroy-Beaulieu, sur la détermination de ce que c'est qu'un terrain à bâtir, ainsi que sur la fixation de la valeur vénale de ces terrains qu'il importe surtout de bien s'entendre.

Nous avons souligné plus haut le mot de terrains à bâtir dont nous nous sommes toujours exclusivement servi. Ce terme indique très nettement les terrains qui sont manifestement destinés à la construction, qui n'ont aucun autre usage, c'est-à-dire tous ces terrains qui sont situés sur la voie publique ou tout au moins y ont accès et sont, sans autre destination que l'attente d'une construction, ce que l'on appelle parfois les terrains de spéculation.

En dépit de toutes les arguties, la détermination des terrains qui tombent sous la désignation de terrains à bâtir est très nette; il ne peut s'agir là des parcelles de sol qui sont l'accessoire d'une construction existante ou qui, bien plus, sont la condition indispensable de l'utilisation d'une construction existante.

Il ne s'agit, par conséquent, aucunement des cours des maisons, ni même des jardins qui sont encadrés entre des maisons et privés de tout accès sur la voie publique. Ces parcelles de sol qui sont intimement liées aux constructions existantes

sans lesquelles les dites constructions ne sauraient être utilisées ou perdraient une grande partie de leur valeur, ne peuvent être assimilées aux terrains à bâtir; il en est de même des jardinets que des règlements municipaux, dans l'intérêt de la décoration de certaines places publiques ou de certaines promenades, ont imposés aux propriétaires, qui ne peuvent rien y édifier. Toutes ces parcelles de sol ne sont aucunement des terrains à bâtir et ne doivent pas être soumises à l'impôt en question.

Il est clair, par exemple, qu'une maison ne peut se passer de cour; il faut, de toute nécessité, qu'une maison ait deux façades, l'une au regard de la rue, l'autre sur le derrière; cette dernière façade ne serait pas éclairée s'il n'existait pas une cour d'une certaine étendue; il y a une foule de besognes domestiques qui ne peuvent, d'ailleurs, pour ne pas encombrer, ni avilir la voie publique, être faites que dans la cour. Il est, en outre, de l'intérêt de l'hygiène générale que cette cour intérieure soit assez spacieuse pour que les pièces qui y donnent se trouvent suffisamment éclairées et aérées. L'étroitesse des cours est un des vices des grandes villes. Il serait désirable pour la santé et la décence publiques, ce mot de décence entendu comme renfermant toutes les convenances légitimes, que la cour de chaque maison fût au moins aussi large que la rue, et quand elle le serait deux ou trois fois plus il y aurait plutôt lieu de s'en applaudir que de s'en affliger. En tous cas, une cour intérieure, séparée de la rue par des constructions sur toute sa longueur, ne peut aucunement être considérée comme un terrain à bâtir, ni comme un terrain ayant une valeur en soi; la valeur de la cour est évidemment confondue avec la valeur de la maison dont elle constitue une dépendance, mais une dépendance absolument nécessaire.

Il en est de même des jardins intérieurs, qui ne sont que les annexes de constructions et qui n'ont aucun accès sur la voie publique; ce ne sont pas là des terrains à bâtir, ce sont des cours plantées, et rien n'interdit de mettre un ou deux arbres dans une cour; et, d'un autre côté, on ne peut limiter le nombre de ces arbres; il suffit qu'un jardin n'ait aucune façade sur une voie publique, pour qu'on doive l'assimiler à une cour; la valeur de ces cours et de ces jardins intérieurs est confondue avec celle de la construction même; il est clair qu'une maison avec une grande cour ou avec un jardin intérieur important se louera sensiblement plus cher qu'une maison n'ayant comme dépendance qu'un très étroit espace; or, la loi du 13 juillet 1900 a décidé que « la contribution foncière des propriétés bâties sera, à partir du 1er janvier 1901, réglée en raison de la valeur locative de ces propriétés, telle qu'elle résultera de la revision décennale effectuée conformément à la loi du 8 août 1890 ». Les parcelles de sol qui constituent des dépendances et accessoires des maisons, accroissant la valeur de celles-ci, sont indirectement imposées par l'imposition même à laquelle les constructions sont assujetties en raison de leur valeur. Si on les faisait payer une autre fois, en les considérant à part de la construction, on les ferait payer deux fois, et il y aurait abus.

Ainsi, une taxe judicieusement assise sur les terrains non bâtis dans les villes ne peut aucunement grever les cours et les jardins intérieurs, n'ayant pas de façade sur la voie publique....

Il ne saurait y avoir de discussion que, au cas tout à fait exceptionnel où l'étendue d'un jardin, par exemple, déborde très notablement la valeur de la construction à laquelle il est attenant, si bien que, au lieu d'être une dépendance, il constitue évidemment la valeur principale; ce cas ne peut guère se rencontrer que quand un jardin atteint directement à la voie publique et y occupe une façade qui rend aisé de le découper en lots à bâtir.

En tous cas, les simples cours, les dépendances d'usines et de chantiers, les jardins intérieurs, évidemment annexes de constructions, ne sauraient aucunement tomber sous le coup de la loi nouvelle...

En ce qui concerne les terrains à bâtir proprement dits ou ceux qui peuvent leur être assimilés, c'est-à-dire qui peuvent être détachés des constructions auxquelles ils sont attenants, de manière à servir à des constructions nouvelles, lesquels peuvent être considérés comme tombant sous le coup de la loi, la fixation de la valeur vénale doit être faite avec beaucoup de mesure, sinon l'application de la loi serait très injuste et très oppressive.

Ainsi, la valeur vénale devrait s'établir d'après la moyenne des prix obtenus dans le quartier, en tenant compte de la situation spéciale de chaque rue pendant les dix dernières années et sans dépasser la valeur la plus récente. En fait de terrains, il y a, en effet, des engouements passagers, ou bien encore telle personne, par suite des circonstances particulières, donne de tel terrain à un prix dépassant de beaucoup sa valeur normale; or, il faut éliminer tous ces faits exceptionnels et considérer simplement la valeur que le terrain serait quasi certain de réaliser immédiatement s'il était mis en vente; cette valeur est, en général, beaucoup moindre que celle acquise dans telle ou telle circonstance, ou à tel ou tel moment particulièrement favorable.

De même, il faut prendre en considération l'étendue du terrain et sa configuration. Les hauts prix des terrains à bâtir sont obtenus, en général, par de petits lots, ne comprenant qu'une faible profondeur relativement à la façade. Les lots qui trouvent en général le plus facilement acquéreur sont des lots de 300 à 500 mètres, n'ayant qu'une profondeur de 25 à 30 mètres. Il est certain que l'on ne peut appliquer la même valeur vénale par mètre carré à un lot de 2000 mètres, à plus forte raison à un lot de 20,000 mètres qu'à un lot de 300 ou 400 mètres; on ne saurait attribuer à ces très grands lots qu'une valeur vénale par mètre moitié moindre qu'aux très petits lots. A plus forte raison quand un terrain a une grande profondeur; au delà de 30 mètres de profondeur, la valeur diminue de moitié, parfois de trois quarts, sinon de plus.

Il faut tenir compte de ce que les prix élevés des terrains sont, en général, des prix de détail et non des prix de gros. Supposez un terrain compact de 100,000 mètres, ayant façade sur une ou plusieurs rues, avec une profondeur de plusieurs centaines de mètres, ce serait la plus criante des injustices que d'en estimer la valeur d'après le prix de vente, dans le voisinage, de quelques lots chacun de plusieurs centaines de mètres seulement. Il faudrait, en effet, probablement quinze ou vingt ans pour placer au détail cet immense terrain urbain de 100, 000 mètres; par conséquent, les pertes d'intérêts seraient énormes; il faudrait aussi abandonner le tiers ou le quart du terrain pour faire des rues intérieures et, sur ces rues, la valeur des lots serait bien moindre que sur les grandes avenues longeant l'ensemble actuel du terrain.

Ainsi, la loi nouvelle, si on ne veut pas qu'elle devienne à la fois odieuse et tyrannique, doit être appliquée avec beaucoup de mesure et de circonspection.

CANTON DE NEUCHATEL

Grand Conseil. — Ordre du jour de la session extraordinaire commençant le lundi 21 octobre 1901 à 2 heures de l'après-midi.

Objets introduits d'office. 1. Assermentation de M. Georges Leuba proclamé député du collège de La Chaux-de-Fonds en remplacement de M. E.-A. Bolle, démissionnaire. 2. Nomination de deux membres de la Cour de cassation pénale en remplacement de MM. F.-A. Monnier, avocat à La Chaux-de-Fonds, qui n'a pas accepté sa nomination, et Alphonse Du-Pasquier, avocat à Neuchâtel, décédé.

Objets présentés par le Conseil d'Etat. 3. Projet de loi concernant la responsabilité de l'Etat, des communes et de leurs fonctionnaires et employés. 4. Projet de revision de la loi sur l'impôt direct. 5. Projet de décret soumettant au peuple la question de la revision de l'article 23 de la Constitution. 6. Projet de loi contre la concurrence déloyale. 7. Rapport sur la pétition de M. Johann Dreyer, à Thielle. 8. Projet de décret approuvant la création d'un gymnase à La Chaux-de-Fonds. 9. Projet de loi sur le repos public.

Objets renvoyés à des commissions. 10. Projet de décret homologuant les statuts de la fondation de la paroisse catholique du Cerneux-Péquignot. (Commission législative.) 11. Projet de décret accordant une subvention au chemin de fer régional du Val-de-Ruz. 12. Projet de loi sur l'assurance des bâtiments.

Motions et interpellations. 13. Motion G. Schaad et consorts demandant une sanction pénale à l'obligation du vote. 14. Interpellation Eugène Borel et consorts relative à la construction d'une route cantonale reliant la Côte à La Coudre et Saint-Blaise par le haut de la ville de Neuchâtel. 15. Motion Strittmatter et Auguste Jeanneret demandant la revision de notre législation pénale au point de vue de généraliser la mise en pratique du principe du sursis dans l'application de la peine (Loi Bérenger). 16. Motion Fritz Sandoz et consorts demandant la revision de la loi sur les apprentissages dans le sens d'y donner plus d'extension. 17. Motion Alexandre Favre et consorts concernant la revision de l'art 4. de la loi sur la police sanitaire. 18. Motion Alexandre Favre et consorts demandant la revision de l'article 70 de la Loi sur l'enseignement primaire du 27 avril 1889 et de l'article 6 du règlement des examens à l'usage des candidats aux brevets de capacité pour l'enseignement primaire. 19. Motion Georges Guillaume et consorts concernant l'acquisition par l'Etat de quelques parcelles de terrain situées aux endroits de nos cimes jurassiennes d'où l'on jouit des plus beaux points de vue. 20. Motion Edouard Dubied demandant l'étude générale sur la correction et l'entretien des cours d'eau du canton. 21. Motion Gustave Renaud et consorts demandant que le Conseil d'Etat reprenne l'étude de l'introduction dans le canton de l'assurance obligatoire pour la vieillesse. 22. Interpellation Auguste Jeanneret sur la revision de la législation cantonale relative au repos du dimanche. 23. Motion C.-L. Perregaux et F. Porchat demandant la revision des art. 31 et 32 de la Constitution dans le sens d'une extension plus grande et plus complète de l'incompatibilité entre les fonctions publiques salariées et le mandat de député au Grand Conseil. 24. Motion C.-L. Perregaux demandant la revision de la Loi sur les cours d'eau, spécialement des art. 12 à 15 concernant les travaux de défense et d'entretien des cours d'eau. 25. Interpellation Gustave Renaud sur la revision des sections 6 et 7 du chapitre II Livre I du Code civil traitant de l'administration du tuteur et des comptes de tutelles.

Tribunal militaire. — Le tribunal militaire de la IIe division s'est réuni hier matin, à la Chaux-de-Fonds, pour juger le soldat de landsturm Joseph Jobin, accusé d'insubordination et de menaces.

Jobin s'est présenté ivre à l'inspection d'armes du 30 août dernier, aux Bois; il est arrivé en retard sur la place d'inspection et il a insulté gravement le major Béchir, commandant d'arrondissement. Ensuite, Jobin proféra à l'adresse de la même personne, en l'absence de celle-ci, mais devant la troupe, des menaces graves. Le major Béchir fit conduire Jobin au poste de police, d'où il sortit le soir même.

Le tribunal a condamné Jobin à 25 jours de prison, avec déduction de 12 jours de prison préventive.

Les bienfaits de l'assurance. — Du « Neuchâtelois »:

La société suisse d'assurance contre la grêle aura à payer, cette année, pour les dégâts occasionnés par le terrible fléau, au Val-de-Ruz, un total d'indemnités de fr. 22,756.70. C'est une somme respectable.

En regard de ce chiffre, il n'est pas sans intérêt de mettre celui des primes payées par les 125 assurés du district. L'agent du Val-de-Ruz a touché pour primes, frais de police et de port, au total fr. 2,235. 30, dont la moitié seulement a été versée par les assurés, l'autre moitié étant payée par l'Etat et la Confédération. Les 125 assurés ont donc versé exactement fr. 1,117. 65, pour retirer fr. 22,756. 70. On ne saurait nier qu'il s'agisse, dans le cas particulier, d'un bon placement — c'est du 2000 %.

La première neige est tombée à la suite de l'orage de dimanche soir dans les Montagnes, au Val-de-Ruz et au Val-de-Travers.

Fleurier. — A la suite d'examens de concours qui ont eu lieu vendredi, la commission scolaire de Fleurier a nommé professeur de branches littéraires à l'école industrielle, en remplacement de M. Wasserfallen, M. Ed. Montandon, du Locle, actuellement professeur au collège de Moudon.

— Un bien triste accident s'est produit samedi à six heures et quart à la fabrique de boîtes Renfer. Un jeune employé a été saisi par une courroie de transmission et a eu un bras et une jambe arrachés. Le malheureux a expiré une demi-heure après l'accident; il était âgé de 16 ans et habitait Sainte-Croix.

Sagne. (Corr.) — Dans la nuit de dimanche à lundi, la première neige de l'hiver est tombée et au lever du jour une couche blanche de deux centimètres environ recouvrait la campagne. Il doit en être tombé autant aux Ponts-de-Martel, car les vagons du premier train du régional allant à la Chaux-de-Fonds étaient recouverts d'un léger tapis blanc.

Cette première neige avait été annoncée par un vent froid et très violent, qui a soufflé pendant toute la journée de dimanche avec une force telle que les bardeaux de certains toits étaient emportés à travers la campagne comme des feuilles de papier.

On nous dit que le garde-voie qui circule sur la ligne avant le passage du premier train a trouvé dimanche matin un vagon de marchandises vide, entre la gare des Cœudres et celle de Petit-Martel; des gamins s'étaient amusés samedi après midi sur ce vagon et n'avaient sans doute pas eu soin d'en resserrer les freins; c'est ce qui expliquerait que le vent, qui semble n'avoir pas beaucoup de prise sur un petit vagon, a cependant pu le mettre en mouvement sur une distance d'environ 1 kilomètre.

Au moment où nous écrivons, la neige continue à tomber à gros flocons et semble vouloir donner raison à ceux qui ont prédit un hiver précoce. Puissent-ils avoir eu également raison lorsqu'ils ont ajouté à cette première prédiction que l'hiver de 1901 à 1902 sera relativement doux.

Saint-Blaise. (Corr.) — La tempête qui a sévi dans la nuit de dimanche à lundi a été fatale au gros sapin de Chaumont, dont la silhouette était familière aux habitants de toute la contrée.

Situé au-dessus de Voens, aux trois quarts de la hauteur de la montagne, il se présentait d'en bas, comme un géant dominant tous les arbres avoisinants et son profil se dessinait nettement dans le ciel, attirant tous les regards.

Aussi, de bonne heure, lundi matin, les habitants du village, s'attendant à voir la neige sur les hauteurs, portaient leurs yeux vers Chaumont et constataient aussitôt qu'une transformation s'était opérée dans la ligne d'horizon, par la disparition du sapin plusieurs fois séculaire qu'ils avaient toujours vu en cet endroit.

Ce n'est pas qu'il ait été complètement déraciné; il aurait fallu pour cela d'autres rafales, — mais sa cime, ou plutôt ses trois cimes, endommagées déjà par la foudre pendant l'été, ont été brisées à 10 ou 15 mètres du sommet, et maintenant son tronc mutilé ne se distingue plus en rien de ses voisins.

En 1825, au moment d'un abattis de cette portion de forêt, il fut épargné par la hache des bûcherons pour servir, avec un autre sapin situé au bas de la côte, de limite entre la commune du Maley et celle d'Epagnier.

En 1830, un républicain fervent, habitant le Maley, y planta le drapeau fédéral, qui n'y resta pas longtemps d'ailleurs. Il fallut le redescendre après sommation des autorités.

En 1847, le jour de la prise de Fribourg par les troupes fédérales, le même patriote, M. D., fit hisser au sommet du même arbre, le même symbole républicain. Il y flotta pendant 5 ans.

Depuis quelques années, dans le but de préserver l'arbre de la foudre, on y avait placé à grand'peine une bonbonne de verre, contre laquelle des malins ont exercé leur adresse.

L'on comprendra le regret qu'éprouvent, de cette mutilation, les nombreux amis de ce sapin qui, comme une sentinelle avancée, semblait veiller sur toute la région.

CHRONIQUE LOCALE

Tramways. — Hier, nouvelle course d'essai à Valangin. Le trajet du Vauseyon à Valangin s'est effectué en quinze minutes.

Sur ce tronçon la ligne est prête à l'exploitation. On n'attend plus que la visite et l'agrément des ingénieurs fédéraux.

On croit pouvoir marcher aussi, sur le tronçon Vauseyon-La Côte, avant la fin du mois de novembre.

Théâtre. — La représentation de ce soir nous donnerait quelque inquiétude, si MM. Hertz et Coquelin n'en étaient les organisateurs.

Comment, en effet, donner « Quo Vadis ?» sur notre scène? On sait que la pièce tirée du roman de Sienkiewicz — dont nos lecteurs lisent précisément en feuilleton l'un des livres les plus intéressants, « Les Chevaliers de la croix », — a pour théâtre la Rome de Néron, avec ses spectacles grandioses et terribles, auxquels l'amour du tribun Vinicius pour la chrétienne Lygie sert de lien. C'est aux amusements de la cour impériale, à l'incendie de Rome, aux jeux du cirque qu'on nous fera assister. Comment: c'est le secret de MM. Hertz et Coquelin.

Disons seulement que la pièce sera jouée par les artistes du théâtre de la Porte-Saint-Martin, MM. Duquesne, Mévisto, Segond, Bahier, Rosny, Mmes Brindeau, Ritter, Sylvie; que la partie musicale doit être exécutée dans son entier et qu'on nous promet des décors, costumes, armes et accessoires conformes à ceux de la création.

DERNIÈRES NOUVELLES

Berne, 7 octobre.

Le comité de la Chambre du commerce et de l'industrie s'est prononcé en faveur d'une loi fédérale sur le colportage et sur la concurrence déloyale. Il va adresser dans ce sens une circulaire au comité central de la Société suisse du commerce et de l'industrie. L'Association cantonale de l'industrie et la Société suisse des voyageurs de commerce se sont également prononcées en faveur d'une loi semblable.

Lausanne, 7 octobre.

La « Gazette de Lausanne » donne les renseignements complémentaires suivants sur les délibérations de la commission du Conseil national chargée d'examiner le projet de subventions scolaires:

La commission du Conseil national chargée de l'étude du projet d'arrêté du Conseil fédéral sur les subventions scolaires a siégé la semaine dernière à Bex. M. Ruchet, conseiller fédéral, assistait aux délibérations.

La commission s'est divisée.

Une minorité, composée de MM. Schobinger (Lucerne), Schmid (Uri), Kuntschen (Valais) et de Meuron (Vaud), a demandé que, préalablement au vote de l'arrêté, il fût procédé à une revision constitutionnelle, destinée, soit à procurer à la Confédération la compétence qui actuellement lui fait défaut, soit à garantir aux cantons le droit d'organiser et de diriger l'école primaire dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.

Elle a fait valoir, en outre, contre l'entrée en matière immédiate, la situation financière de la Confédération, le déficit budgétaire, le recul dans les recettes des douanes, la prochaine revision du tarif douanier et des traités de commerce, et l'incertitude dans laquelle on se trouve quant au compte d'exploitation des chemins de fer par la Confédération.

La majorité ne s'étant point rendue à ces raisons, la minorité n'a pas voté l'entrée en matière.

Le projet d'arrêté a été ensuite discuté dans ses articles. Quelques modifications ont été apportées aux rédactions du Conseil fédéral.

Il n'y a pas encore eu de vote sur l'ensemble du projet. La commission doit se réunir une fois encore à Berne avant la session de décembre.

Soleure, 7 octobre.

Le Grand Conseil s'est réuni lundi en session extraordinaire. La principale question à l'ordre du jour était le projet de loi sur l'assurance immobilière et la police du feu. La commission du Grand Conseil et le Conseil d'Etat étant tombés d'accord sur tous les points, le projet a été voté par le Grand Conseil unanime.

Dunkerque, 7 octobre.

Une violente tempête du nord-ouest sévit ici; la mer est démontée, de nombreux navires rentrent en relâche dans le port. Le steamer « Cassel » a abordé dans l'avant-port plusieurs bateaux de pêche et en a coulé deux. Deux remorqueurs ont été également sérieusement avariés par le « Cassel ». Plusieurs bateaux de pêche ont été jetés à la côte, mais les équipages ont pu être sauvés.

Belfort, 7 octobre.

Un violent ouragan s'est abattu la nuit dernière sur la région, brisant un grand nombre d'arbres et de poteaux télégraphiques. La température est très basse. La première neige de l'hiver est tombée sur le Ballon d'Alsace et les principaux sommets des Vosges.

Lille, 7 octobre.

Au cours de la tempête qui s'est abattue dimanche soir sur les régions du nord, la foudre est tombée sur l'église du Vieux-Berquin, qui a pris feu. On ne connaît pas les progrès de l'incendie, les communications télégraphiques étant interrompue avec le Vieux-Berquin.

Rome, 7 octobre.

Le pape recevra ces prochains jours en audience particulière plusieurs supérieurs d'ordres religieux, en particulier le général des Cisterciens. Le Vatican va faire adresser aux congrégations qui ont quitté la France pour s'établir dans les pays voisins des instructions les invitant à se conformer scrupuleusement aux lois des pays où elles résident, et à s'abstenir de toute action extra-religieuse.

Francfort, 7 octobre.

On mande de Constantinople à la « Gazette de Francfort » que la question de Koveit paraît résolue. L'Angleterre consentirait à reconnaître la souveraineté du sultan et le droit de prolonger jusqu'à Koveit le chemin de fer projeté jusqu'à Bagdad, à condition que la Turquie renonce définitivement à faire avancer ses troupes. Le gouvernement anglais est aussi résolu à respecter la souveraineté du sultan et à en faire la base de sa politique, mais il ne tolérera pas l'annexion de Koveit par une autre puissance. Le conseil des ministres aurait recommandé l'acceptation de ces conditions qui paraît certaine.

Paris, 7 octobre.

Le ministre des colonies a été informé que des cas de fièvre jaune sont constatés à Kayes et à Saint-Louis. Il a en conséquence télégraphié à la mission de l'institut Pasteur, partie samedi pour aller étudier la fièvre jaune au Brésil, de s'arrêter avec son matériel à Dakkar.

Tout envoi de troupes au Sénégal est interrompu et M. Ballay, gouverneur général de l'Afrique occidentale, dont le départ était fixé au 28, s'embarquera si possible avant cette date.

Poitiers, 7 octobre.

Lundi ont commencé les débats de l'affaire de la séquestrée de Poitiers. L'affluence est très grande.

Madrid, 7 octobre.

Un meeting a été tenu dimanche, dans lequel on a voté des conclusions tendant à la protection de la production vinicole en Espagne, au moyen notamment de la suppression des octrois. Des discours dans ce sens ont été très applaudis.

La tempête.

Berne, 7 octobre.

On mande de la Petite-Scheidegg qu'une violente tempête, accompagnée d'une tourmente de neige, a sévi la nuit dernière sur toute la contrée. Les chemins de fer de la Wengern Alp et de la Schinige Platte arrêteront probablement leur exploitation cette semaine.

Château-d'Œx, 7 octobre.

L'ouragan de la nuit de dimanche à lundi a causé des dommages assez importants dans le pays d'Enhaut. Plusieurs maisons ont eu leur toiture enlevée et au Mont sur Château-d'Œx une maison a été démolie.

Lucerne, 7 octobre.

La tempête de la nuit de dimanche à lundi a causé des dégâts dans tout le canton de Lucerne. Des maisons ont eu leur toit emporté et beaucoup d'arbres ont été déracinés.

Bâle, 7 octobre.

Une tempête s'est déchaînée hier sur la ville de Bâle. La violence du vent était telle qu'un écriteau-réclame qui se trouvait près de l'Exposition a été arraché et, transporté à quelque distance, est venu s'abattre sur deux passants qui ont été assez grièvement blessés pour devoir être transportés à l'hôpital.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(SERVICE SPÉCIAL DE LA *Feuille d'Avis*)

Berlin, 8 octobre.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'office impérial des postes, M. Fritsch, a donné sa démission que l'empereur a acceptée en conférant au démissionnaire le titre d'excellence.

Paris, 8 octobre.

Une dépêche de Toulon annonce que le mistral soufflant en bourrasque a fait écrouler le toit du hangar où se trouve le ballon du comte de la Vaulx. L'aérostat est complètement détruit et les appareils sont gravement avariés. Le gonflement du ballon était complètement terminé.

Simla, 8 octobre.

On télégraphie de Kaboul la mort de l'émir d'Afghanistan, survenue le 3 octobre.

Lisbonne, 8 octobre.

Pendant l'ouragan qui a sévi avec force hier, un bateau de pêche a sombré dans la baie de Péniche; 19 hommes ont été noyés. Plusieurs autres sinistres sont signalés sur les côtes du Portugal.

Bruxelles, 8 octobre.

On mande de Constantinople à l'« Indépendance belge »:

Suivant les bruits qui courent avec persistance dans les cercles politiques, la Russie interviendrait dans le règlement de l'affaire Lorando.

La dépêche ajoute que le sultan a adhéré à l'arrangement russo-bulgare concernant le port de Bourgas.

Madame veuve Feissly et son enfant, à Thielle, Madame veuve Fritz Feissly et ses enfants, Monsieur et Madame Samuel Feissly et leurs enfants, Madame veuve Feissly-Anker et son enfant, Madame et Monsieur Hubscher et leurs enfants, à Neuchâtel, Monsieur et Madame Alfred Feissly, à Zurich, Madame veuve Brüderli (Berne), Madame et Monsieur E. Hæmmerly-Gerster et leurs enfants, à Neuchâtel, Monsieur et Madame J. Steiner et leurs enfants, Madame et Monsieur Jean Trœsch, Monsieur et Madame Fritz Steiner et leurs enfants, à Coppet, ainsi que les familles Feissly, Reubi et Anker, ont la douleur d'annoncer à leurs parents, amis et connaissances, la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Abram FEISSLY

leur cher et bien-aimé époux, père, frère, oncle et parent, que Dieu a rappelé à Lui subitement, à l'âge de 46 ans.

Jésus-Christ est le même, hier et aujourd'hui, et le sera éternellement.

Hébreux chap. XIII, v. 8.

L'ensevelissement aura lieu jeudi 10 octobre, à 1 heure.

Domicile mortuaire: Thielle.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

Madame et Monsieur Oscar Wuthier-Perret et leurs enfants, à Neuchâtel, Monsieur et Madame James-Antoine Perret et leurs enfants, à la Chaux-de-Fonds et à Londres, Madame Eugénie Vuille-Perret, et les familles Perret et Nardin, ont la douleur de faire part du décès de leur cher père, grand-père, frère et oncle,

Monsieur Zélim PERRET

que Dieu a repris à Lui, samedi 5 octobre 1901, dans sa 84me année, après une longue maladie.

Neuchâtel, le 5 octobre 1901.

Ps. XXVIII, 6.

L'ensevelissement aura lieu mardi 8 octobre 1901, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire: rue de la Côte 57.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Madame Adèle Fournier-Cattin et famille, à Gerlafingen, Monsieur J. Cattin-Hug et famille, à Soleure, Monsieur et Madame Paul Cattin et leur enfant, à Montbéliard, Monsieur et Madame Arnold Cattin, à Fleurier, Monsieur et Madame Oscar Cattin et leurs enfants, à Neuchâtel, Monsieur Ernest Seckler et ses enfants, à Soleure, les enfants Moser et Wargenaire, et les familles Recordon et Racine, ont la douleur de faire part du décès de leur bien-aimée mère, grand'mère, arrière-grand'mère et tante,

Madame veuve Sophie CATTIN
née RACINE

survenu à l'âge de 75 ans.

L'enterrement aura lieu mardi 8 courant, à 3 heures.

Domicile mortuaire: Plan-Perret C.

Il ne sera pas envoyé de lettre de faire-part.

MM. les abonnés desservis par les porteuses sont prévenus que les quittances d'abonnement pour le 4me trimestre peuvent encore être retirées à notre bureau **jusqu'à samedi 12 octobre.** Dès cette date, le montant des quittances non retirées sera prélevé par remboursement postal.

Cet avis concerne également les personnes qui prenaient autrefois leur journal au bureau et sont desservies actuellement par les porteuses.

Administration de la Feuille d'Avis.

Bourse de Genève, du 7 octobre 1901.

Actions		*Obligations*	
Central-Suisse	—.—	3% fréd.ch.de f.	—.—
Jura-Simplon.	204.50	3½ fédéral 89.	100.—
Id. bons	11.50	3% Gen. à lots.	—.—
N-E Suis. anc.	508.—	Prior. otto. 4%	—.—
Jramw. suiss	—.—	Serbe . . 4 %	330.50
Voie étr. gen.	—.—	Jura-S., 3½%	491.50
Nco-Suis. élec.	318.—	Id. gar. 3½%	983.—
Bq. Commerce	1047.50	Franco-Suisse	454.—
Union fin. gen.	510.—	N.-E. Suis. 4%	506.—
Parts de Sétif.	392.50	Lomb. anc. 3%	361.75
Cape Copper .	121.—	Mérid. ital. 3%	315.—

Changes à Genève		Demandé	Offert
	France	99.92	99.98
	Italie	96.45	97.45
	Londres. . . .	25.14	25.19
	Allemagne . .	123.35	123.55
	Vienne	104.75	105.75

Cote de l'argent fin en gren. en Suisse, fr. 102.50 le kil.

Genève, 7 oct. Esc. Banq. Com. 3½%

Bourse de Paris, du 7 octobre 1901.
(Cours de clôture)

3% Français .	101.05	Bq. de Paris.	995.—
Consol. angl.	93.21	Créd. lyonnais	980.—
Italien 5% . .	99.30	Banque ottom.	516.—
Hongr. or 4%	101.50	Bq. internatl.	302.—
Brésilien 4%	64.85	Suez	3700.—
Ext. Esp. 4%	70.22	Rio-Tinto . . .	1145.—
Turc D. 4% .	23.62	De Beers . . .	945.—
Portugais 3%	26.—	Ch. Saragosse	227.—
Actions		Ch. Nord-Esp.	165.—
Bq. de France.	—.—	Chartered . . .	75.—
Crédit foncier	680.—	Goldfield . . .	186.—

Bulletin météorologique — Octobre

Les observations se font à 7½ heures, 1½ heure et 9½ heures.

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

DATE	Tempér. en degrés cente Moyenne	Minimum	Maximum	Baromètre Moyenne	Eau tombée	Vent domin. Dir.	Force	État du ciel
7	6.2	4.7	9.4	712.4	7.7	S.-O.	fort	couv

8 oct. 7½ h. : 4.8. — Vent : S.-O. Ciel : couv.

Du 7. Pluie intermittente avec fort vent d'O. toute la journée.

Hauteurs du Baromètre réduites à 0
suivant les données de l'Observatoire
(Hauteur moyenne pour Neuchâtel: 719,5mm)

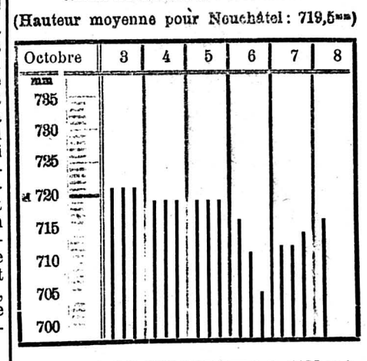

STATION DE CHAUMONT (alt. 1128 m.)

5	7.9	5.0	8.4	665.4	3.0	N	faibl.	couv
6	7.3	5.0	8.4	654.2	18.5	O	fort	»

Du 5. Fine pluie par moment et brouillard. Ciel couvert tout le jour.

Du 6. Fort vent et ciel couvert tout le jour. Pluie à partir de 5 heures. Forte tourmente le soir.

7 heures du matin

	Altit.	Temp.	Barom.	Vent.	Ciel.
6 oct.	1128	6.0	664.4	N.	couv.
7 »	1128	5.4	656.5	»	couv.

Niveau du lac

Du 8 octobre (7 h. du matin) 429 m. 810

APPARTEMENTS A LOUER

A louer en ville, immédiatement ou pour le 24 octobre, **un logement de deux chambres et dépendances.** S'adresser **Etude Lambelet & Matthey-Doret, notaires, Hôpital 18.**

A louer, dès le 24 décembre prochain, à l'Avenue du 1er mars 24, un joli logement de trois pièces, cuisine et dépendances. S'adresser à Mme Jeanjaquet, Avenue du 1er Mars 24, 3me étage.

A remettre pour le 1er novembre, Sablons 5, à un ménage tranquille, un joli logement, 2me étage sud, remis à neuf, composé de 3 chambres, grande cuisine et toutes dépendances. Jouissance d'un jardin. — Pour les conditions, s'adresser Maujobia 7.

A louer, pour le 24 octobre 1901, rue du Château, logement de deux chambres, cuisine et galetas. Etude Guyot & Dubied.

A louer, tout de suite ou pour époque à convenir, à la rue Fleury, un troisième étage, complètement neuf, de 4 chambres et belles dépendances. S'adresser Etude E. Bonjour, notaire, Saint-Honoré 2.

A louer, dès maintenant ou pour époque à convenir, un joli appartement de trois chambres, cuisine et toutes dépendances, à une famille tranquille, si possible sans enfants, à Comba-Borel 5. S'adr. à Comba-Borel 7, au 1er. c. o.

A louer petit logement de une chambre avec dépendances. S'adr. Boine 10.

A louer pour Saint-Jean 1902, à l'Evole, un bel appartement de 6 chambres et dépendances.
S'adresser à M. Ernest Borel, bureau Borel-Courvoisier, rue Saint-Honoré 2, au 3me étage. c.o.

A louer immédiatement:

Belle maison de 8 chambres, véranda terrasse, jardin. **Vallon de l'Ermitage.**

Une dite de 6 chambres, remise à neuf, **Pertuis-du-Sault.**

3 chambres, cuisine et dépendances, **Quai Ph. Suchard.**

Pour le 24 octobre:

1 chambre et cuisine, **chemin du Rocher.**

Pour le 24 décembre:

5 belles chambres, **Quai du Mont-Blanc.**

3 chambres, cuisine et dépendances, **chemin du Rocher.**

S'adresser Etude A. N. Brauen, notaire, Trésor 5.

Saint-Blaise

A remettre, tout de suite ou pour époque à convenir, deux beaux logements remis à neuf, de deux et trois chambres, cuisine et dépendances, eau sur l'evier. Vue splendide sur le lac et les Alpes. Maison d'ordre. — S'adresser à Verron-Perrenoud, Saint-Blaise.

A louer aux Sablons, pour le 24 décembre, dans une maison qui n'a pas encore été habitée, trois logements composés chacun de 3 chambres, cuisine, chambre haute, bûcher, cave et jouissance d'une buanderie. S'adr. à M. Auguste Béguin-Bourquin, chemin du Rocher 15, de 1 à 2 heures du soir. c. o.

A louer dès le 24 juin 1902, à l'ouest de la ville, un bel appartement de six chambres, balcon et dépendances. S'adresser Etude A.-Numa Brauen, rue du Trésor 5.

A louer à des gens tranquilles pour le 24 courant, un logement de 4 chambres et dépendances et un de trois petites chambres à une famille peu nombreuse. S'adresser à James Brun, Tertre 20.

A louer, dès le 1er novembre ou pour époque à convenir, au

quai des Alpes

rez-de-chaussée comprenant 7 chambres et toutes dépendances. Gaz et électricité. Chauffage moderne et chambre de bains. Jardin. S'adresser Etude Meckenstock & Reutter, Hôpital 2. c. o.

A louer pour le 24 octobre un logement de 2 chambres, cuisine et dépendances, bien exposé au soleil. — S'adresser rue Fleury 4, au 2me étage. c.o.

CHAMBRES A LOUER

Jolie chambre meublée. Avenue du 1er Mars 24, 1er étage, à gauche.

Chambres à louer avec ou sans pension. Faubourg du Lac 21, 3me étage.

Grande chambre non meublée à louer. S'adresser Parcs 108.

Jolie chambre pour monsieur rangé. Ecluse 2, 2me étage, maison du haut. c.o.

Chambres meublées. Pension si on le désire. Beaux-Arts 9, 2me étage.

Deux chambres meublées, à louer. — S'adresser Grand'rue no 10, 3me étage.

Orangerie 2, 1er étage, belle chambre meublée, pour un monsieur rangé.

A louer une jolie chambre meublée à un monsieur de bureau. S'adresser rue Coulon 10, au 2me étage.

Jolie chambre meublée avec pension, dans famille française. — S'adresser rue Coulon no 2, 3me étage.

Rue de la Treille, chambre meublée, exposée au soleil et chauffable. S'adresser Etude **A. Vuithier, notaire,** Terreaux 8.

Jolie mansarde meublée, se chauffant, à louer à une dame de toute confiance. S'adresser Port-Roulant 3.

Petite chambre meublée à louer, rue du Môle 4, 3me étage. c. o.

Chambre meublée à louer, rue Pourtalès 2, 1er, à gauche.

Chambres et pension pour jeunes gens, faubourg de l'Hôpital 34, 1er.

Chambre et pension ou pension seule. S'adresser quai du Mont-Blanc 4, 2me étage. c. o.

A louer, près de l'Académie et de l'Ecole de commerce, deux jolies chambres meublées, dont une indépendante.
S'adresser, rue des Beaux-Arts no 28, 3me étage. c.o.

Chambre au soleil, confortable, avec jouissance de la cuisine, est **à louer** à demoiselle de toute moralité. S'informer du no 706 au bureau du journal. c. o.

Chambre meublée, indépendante. Rue de l'Hôpital 19, au 1er. c. o.

Jolie chambre pour monsieur rangé. — Bercles 3, 1er étage. c.o.

Chambre meublée pour un monsieur. S'adr. Industrie 18, 2me étage.

Chambre à louer pour coucheur rangé. Treille 4, 3me étage.

Belle chambre meublée, indépendante, avec ou sans pension, Crêt 31. 0 517 N. c.o.

Deux jolies chambres. Jouissance d'un piano. S'adr. rue Pourtalès 3, 3me étage.

Belle chambre meublée pour messieurs, Evole. Balance 2, 3me étage. c. o.

Belle chambre avec bonne pension. S'adr. rue des Beaux-Arts 19, 3me étage.

A louer belle chambre meublée. S'adr. Beaux-Arts 19, rez-de-chaussée. c. o.

LOCATIONS DIVERSES

A remettre pour cause de cessation de commerce, un magasin d'épicerie, ou éventuellement on vendrait le mobilier du magasin ainsi que les marchandises restantes, aux prix de facture. S'adresser Parcs 108.

A louer, dès maintenant ou pour époque à convenir, rue des Poteaux, un magasin avec arrière-magasin et cave en sous-sol. S'adresser Etude des notaires Guyot & Dubied.

LOCAL

pour entrepôt ou atelier, à louer dès Noël prochain. S'adresser Ecluse 7. c. o.

Belles caves à louer. S'adresser Etude N. Brauen, notaire, rue du Trésor 5.

OFFRES DE SERVICES

Une jeune fille, sachant faire une cuisine bourgeoise, cherche place tout de suite. — S'adresser Seyon 15, au plain-pied.

Une jeune fille

ayant de bons certificats **cherche place** dans **bonne famille** pour apprendre le français et la cuisine.
Offres sous chiffres Z. F. 6981 à Rodolphe Mosse, Zurich. Z. 6974 c.

Jeune allemande de 20 ans, parlant un peu le français, sachant un peu de cuisine, cherche place tout de suite. S'adresser par écrit sous chiffre L. M. 870 au bureau de la Feuille d'Avis.

Une jeune fille

âgée de 19 ans, connaissant très bien la couture, cherche place comme femme de chambre dans une bonne famille de Neuchâtel. — S'adresser au bureau de la Feuille d'Avis. 863

PLACES DE DOMESTIQUES

On demande comme volontaire, dans un ménage de deux personnes, une jeune fille de la Suisse allemande qui pourrait apprendre le français. — S'informer du no 871 au bureau du journal.

On cherche pour la ville, pour le 1er novembre, une jeune femme de chambre sérieuse et de toute confiance.
S'informer du no 877 au bureau de la Feuille d'Avis.

On demande une domestique en bonne santé, sachant cuire. S'adr. Beaux-Arts 1, 2me étage.

On demande comme remplaçante, à Neuchâtel, pour la première quinzaine d'octobre, une personne expérimentée dans le service de femme de chambre. Gage 45 francs par mois. S'informer du no 788 au bureau du journal. c. o.

On demande une jeune fille bien recommandée, disposée à venir chaque matin s'aider dans le ménage. — Se présenter, dans la matinée, chemin du Rocher 11, 1er étage.

On demande une cuisinière pour un ménage soigné; à défaut, une remplaçante. — S'adresser chez Mme Châtelain-Bellenot, à Monruz. c. o.

ON DEMANDE

tout de suite ou pour le 10 octobre, une bonne fille sachant faire la cuisine et les travaux d'un ménage. S'adresser rue du Seyon 22.

On cherche tout de suite une fille pour un ménage de deux personnes. Le bureau de cette Feuille indiquera. 867

Bureau de placement patenté, route de la Gare 3, demande de bonnes cuisinières, femmes de chambre et filles pour le ménage.

On demande, pour le 15 octobre, une femme de chambre. S'adresser Beaux-Arts 14, rez-de-chaussée.

EMPLOIS DIVERS

Jeune domestique

fort, cherche place chez un agriculteur, où il pourrait apprendre le français. — S'adresser à **Buholzer,** Bot, **Sempach** (Lucerne). Hc 3732 Lz

UN JEUNE HOMME

fort et robuste, sachant les deux langues et possédant de bons certificats, cherche place à Neuchâtel ou environs comme charretier ou autre emploi analogue. — S'adresser à Albert Huggler, scierie de Sallaz près Ollon, Vaud.

Employé cherche place

dans maison de commerce ou magasin, pour étalage de marchandises en vitrines, décorations artistiques pour le vente. Pourrait s'occuper de petite comptabilité, vente et voyages de commerce. Meilleures recommandations et prétentions modestes. Se présenterait à domicile sur demande. Offres sous chiffres 8126 B. B., poste restante, Neuchâtel.

VINS

Agent intelligent et actif, visitant clientèle bourgeoise, est demandé par le **Syndicat viticole de Malrives et d'Aniane, à Montpellier** (Hérault).

Pour tout de suite un garçon intelligent trouverait un emploi comme commissionnaire dans le magasin de glaces et d'encadrements Gust. Pœtzsch, rue Pury 4.

On demande pour le 15 octobre un domestique bon charretier sachant conduire les chevaux. S'adresser à l'Hôtel de Commune, Cortaillod.

ALLEMAGNE

Pour un pensionnat de la Prusse rhénane, on cherche une demoiselle au pair. S'adresser à M. Magnin, professeur, Beaux-Arts 22.

UNE DEMOISELLE

sachant l'allemand et le français, cherche place comme demoiselle de magasin. — Ecrire poste restante G. F. 120, Neuchâtel.

Demoiselle

de la Suisse française, âgée de 26 ans au moins, de bonne famille, ayant suivi une bonne école, de bon caractère et sachant bien traiter les enfants, connaissant les travaux manuels, trouverait place dans une famille à Bâle, auprès de trois fillettes bien élevées de 6, 10 et 11 ans. Vie de famille.
Références et photographie à adresser sous chiffre D 5245 Q à Haasenstein & Vogler, Bâle.

Une bonne repasseuse demande quelques journées. S'adresser Ecluse 1, 2me étage, à droite.

Une personne de toute confiance, pouvant disposer de quelques heures le matin, demande un ménage à faire ou bureau, ou prendrait aussi des raccommodages à la maison.
S'adresser Grand'rue 10, 3me.

On demande une **demoiselle de magasin.** Offres par écrit sous chiffre E. H. 859 au bureau du journal.

On demande immédiatement deux bonnes ouvrières pour une partie d'horlogerie. S'adresser chez Mme veuve Charles Brandt, Cassardes 8.

Jeune garçon d'office

est demandé. Entrée tout de suite. S'adresser Cercle libéral, Neuchâtel.

Un ouvrier horloger

capable de diriger un atelier de décoltages, **est demandé** pour tout de suite.
S'adresser à la **Fabrique de fournitures d'horlogerie, Chez-le-Bart.**

APPRENTISSAGES

On demande place pour un jeune homme de 14 à 15 ans, comme 865

apprenti mécanicien

où il serait logé et nourri chez son patron. Le bureau du journal indiquera.

Apprenti

Un jeune garçon pourrait entrer tout de suite comme apprenti menuisier-ébéniste. S'adr. chez M. Ammann, Faubourg de Brayes 3. c.o.

PERDU OU TROUVÉ

Perdu, de l'Hôtel du Lac à la gare, une couverture de voyage. La rapporter contre récompense au bureau du journal. 872

On a perdu samedi en ville ou à la gare, un étui ovale en métal nickelé. Le rapporter au bureau de la Feuille d'Avis contre récompense. 873

Trouvé la semaine passée, en ville, une montre d'argent avec chaîne. — La réclamer chez Longchamp, camionneur, Neuchâtel.

Pour tout changement

d'adresse, nous prions MM. les abonnés d'indiquer l'ancienne et la nouvelle adresse, afin d'éviter tout retard dans l'expédition du journal.

ÉTAT-CIVIL DE NEUCHATEL

Promesses de mariage

Laurent Masset, caviste, Fribourgeois, et Verène Mellet née Muller, ménagère, Soleuroise, les deux à Neuchâtel.

François Lingg, chauffeur au J.-S., Neuchâtelois, à Neuchâtel, et Bertha-Carolina Ballif, née Richard, gouvernante, Fribourgeoise, à Chaux-de-Fonds.

Mariages célébrés

4. Henri-Edouard Burkhard, journalier, à Serrières, et Lina Kamber, modiste, à Olten-Hammer.
5. Charles-Edouard Ruchat, cocher, à Neuchâtel, et Louise-Célina Petitpierre, lingère, à Auvernier.
5. Emile Bunzly, chocolatier, et Léa-Fleurine Descombes, couturière, les deux à Neuchâtel.

Naissances

5. Bluette-Alice, à Adolphe-Emile Fuchs, coiffeur, et à Marie-Eveline née Abetel.

Décès

4. Augustine-Louise née Reymond, blanchisseuse, épouse de Jules Œschger, Argovienne, née le 7 octobre 1864.
4. Lina-Valérie Mattenberger, ouvrière de fabrique, Neuchâteloise, née le 5 février 1885.
5. Zelim Perret, Neuchâtelois, veuf de Fanny-Emilie née Perret, né le 12 mai 1818.

ÉTAT-CIVIL DE VALANGIN

MOIS DE JUILLET, AOUT ET SEPTEMBRE 1901

Naissances

6 juillet. Emma, à Edouard Heizmann, journalier, et à Elise née Brechbühler.
31. Auguste-René, à Louis-Auguste Touchon, fabricant de vis, et à Marie née Matthey.
31. Georges-Ami, aux mêmes.
17 août. Ovide-Constant, à Ovide-Léon von Kænel, graveur, et à Emma née Zürcher.
27 septembre. Marie-Ida-Louise, à Jean-Christian Weber, confiseur, et à Jeanne née Hämmerly.

Décès

18 août. Georges-Ami Touchon, Neuchâtelois, né le 31 juillet 1901.
20. Jean-Arthur Tissot-dit-Sanfin, Neuchâtelois, né le 1er mai 1901.
26. Jean-Christian Weber, confiseur, époux de Maria née Soland, Argovien, né le 2 mars 1842.
31. Christian-Albert Weber, Argovien, né le 27 octobre 1900.
9 septembre. Auguste-René Touchon, Neuchâtelois, né le 31 juillet 1901.
11. Emma Heizmann, Zuricoise, née le 6 juillet 1901.

CARTES DE VISITE

depuis fr. 2.50

à l'imprimerie du journal

Rue du Temple-Neuf 3.

RÉSULTAT DES ESSAIS DE LAIT

à Neuchâtel-Ville

Du 30 septembre au 5 octobre 1901

NOMS ET PRÉNOMS DES LAITIERS	Butyromètre grammes par litre	Lactodensimètre
Lambelet, Ami	40	32
Scheidegger, Jean	40	31
Rommel, Max	36	31
Helfer, Daniel	40	30
Haussener, Marie	37	33
Portner, Fritz	35	32
Evard, Jules	40	31
Geiser, Henri	33	32
Moser, Gottfried	**27**	**34**
Balmer, Alfred	37	32
Sauvain, Edmond	37	32
Freiburghaus, Adolphe	35	31
Hostettler, Gottlieb	37	32
Imhof, Jean	35	33
Isenschmidt, Christian	34	32
Bernhard, Rosine	36	33
Guillet, Rosine	35	32
Bachmann, Albert	33	33

Art. 9 du Règlement: Tout débitant dont le lait contiendra moins de 29 grammes de beurre par litre payera une amende de **15 fr.**

Direction de Police.

LIBRAIRIE

Le droit chemin, par Emile Perret — Neuchâtel, Wolfrath & Sperlé.

Des cinq nouvelles qui composent ce livre, les deux premières, « Lise » et « Gribonnet », nous paraissent les mieux venues, celles où l'auteur a dépeint en observateur consciencieux la vie au village et certains côtés de la vie industrielle. Ce sont aussi celles dont les personnages sont les plus réels et dont la simplicité dans le récit n'est pas le moindre charme.

En général sobre et d'une syntaxe assez variée, la langue de M. Perret gagnerait encore à s'affranchir d'expressions un peu trop régionales. Mais elle court au but par le droit chemin qu'il affectionne, au propre et au figuré.

Tous ceux — et chez nous c'est chacun — que la question militaire ne laisse pas indifférent s'intéresseront à « Pourquoi pas! » Ils y trouveront, résumés, les arguments qui militent pour ou contre un système dont les défenseurs sont nombreux s'il compte des ennemis convaincus. F.-L. S.

La Musique en Suisse (1er octobre): La renaissance musicale en Suisse (fin). E. Giovanna. — La musique à Neuchâtel, V. — La musique à Genève. Octave. — Lettre de Munich. Ernest Bloch. — La musique en Allemagne. C.-H. R. — Nouvelles artistiques. — Bulletin bibliographique. — Neuchâtel, Delachaux & Niestlé.

Le palais des délices, par Walter Besant. Traduit librement de l'anglais par H. Estienne. — Genève, Maurice Reymond & Cie.

Un livre à thèse, qui a eu la bonne fortune d'avoir un effet pratique puisque la « Maison du peuple » en est sortie à Londres.

La thèse soutenue est que les plaisirs permis sont aussi nécessaires aux travailleurs pauvres qu'aux riches de ce monde; mais qu'il appartient au peuple, qui est le nombre, par conséquent la puissance, de se les procurer en ne comptant que sur ses propres forces et en ne s'abandonnant pas pour y atteindre aux promesses impossibles à tenir de meneurs qui trompent la masse en travaillant pour eux-mêmes.

A côté de cela, a il y le roman de deux jeunes gens, privilégiés de la fortune, que de curieuses circonstances amènent à concevoir vivement les responsabilités de leur situation.

Pas révolutionnaire du tout, au sens étroit et déplaisant du mot, le « Palais des délices » mérite d'être lu par les lecteurs de toutes classes et de tous pays. F.-L. S.

FAITS DIVERS

Un capitaine naufrageur. — On a arrêté à Dunkerque le capitaine Godin, commandant de la goëlette « Yvonne » qui fit naufrage dernièrement dans la mer d'Islande. Godin est prévenu d'avoir pratiqué, au moyen d'une tarière, des trous dans la cale de son bateau. D'autres arrestations sont imminentes.

Procès Palizzolo. — A l'audience du 3 octobre, la cour, accueillant les exceptions soulevées par les défenseurs de Palizzolo, décide que la partie civile de cette cause ne pourra plus faire des recherches ni des contestations touchant le procès Miceli. On se demande, après cela, dans quel but on avait cru devoir réunir les deux procès... Me Castelli, de la partie civile, fait insérer dans le verbal une protestation contre cette ordonnance et il déclare qu'il en appellera, car il s'agit d'une délibération qui interdit toute investigation sur la vie de l'accusé avant l'époque du crime qu'on lui impute. Me Nadolini, de son côté, déclare que si la partie civile ne se retire pas, c'est uniquement parce qu'elle est d'avis qu'elle pourra du moins discuter librement les résultats de l'instruction concernant l'assassinat de Miceli. C'est ce qui reste à savoir! On peut s'attendre prochainement à d'autres incidents.

Dans le cours des questions qui lui ont été adressées, Palizzolo a nié avoir jamais eu des rapports avec son co-accusé Garufi. Il a prétendu n'avoir pas même eu des relations avec les administrations des chemins de fer... Comment se fait-il alors qu'il ait pu recommander à la direction du chemin de fer de reprendre en service le nommé Guida, congédié à la suite d'une accusation pour vol de bétail? L'accusé admet ce fait, tout en prétendant qu'il ignorait pourquoi son recommandé avait été congédié, ce qui serait encore plus étonnant. Ce Guida avait subi déjà plusieurs condamnations.

Me Marchesano revient sur les opérations financières dont il a déjà été question. Il se fait fort de démontrer que le certificat des dites opérations est faux. L'accusé se défend assez habilement, tantôt en prétextant son manque de mémoire, tantôt en soutenant que si c'était vraiment lui qui avait fait ces opérations, cela ne constituerait pas un délit, mais une simple irrégularité: quand la somme avancée dépasse ce que les statuts permettent, c'est la direction de la Banque qui est responsable, et on ne peut s'en prendre à la personne qui bénéficie de l'anticipation. On lui fait observer que, dans l'espèce, l'achat des actions de la « Navigazione generale » n'aurait pas été fait par le déposant, Anfossi, mais par la Banque elle-même. Palizzolo dit que cela ne le regarde pas. C'est Anfossi qui doit donner des explications là-dessus.

On donne lecture des informations défavorables fournies sur son compte par les autorités de Palerme et signées aussi par Olivieri, avec lequel il avait des relations officielles. L'accusé répond que le syndic de Palerme a fait un rapport contre lui parce qu'il était influencé par le bruit public au sujet de ses prétendues relations avec les Maflosi de Villa-Cote.

Une violente tempête s'est déchaînée dimanche après midi sur une grande partie de la Belgique.

A Bruxelles, des arbres ont été renversés; à Liège, les dégâts sont encore plus considérables. Après l'orage, les rues étaient tellement jonchées de débris de verre et de bois que la circulation était devenue presque impossible.

---

12 Feuilleton de la Feuille d'Avis de Neuchâtel

LES

Chevaliers de la Croix

ROMAN HISTORIQUE

Par HENRYK SIENKIEWICZ

Traduit du polonais par Maurice-R. SKALSKI

— Tout va être calme à présent, pensa Zbyszko, jusqu'au moment où les loups se mettront à hurler.

Et, assis tranquillement dans sa cachette, il tomba dans une douce rêverie. Il songea à Danousia, à son amour pour elle, toujours grandissant, aux serments qu'il lui avait faits, à leur adieux si touchants....

Tout à coup, il fut éveillé de son rêve par un bruit léger qu'il venait d'entendre derrière lui.

Il serra plus solidement la fourche dans ses mains, prêta l'oreille et écouta.

Le bruit s'approchait et, au bout de quelques instants, devint très net. Des branches sèches craquaient sous les pas de quelqu'un, des feuilles mortes murmuraient, plaintives.... Quelqu'un marchait.

Par moments, le bruit cessait comme si l'on s'arrêtait à côté des arbres; puis, les mêmes pas lents et prudents se faisaient entendre de nouveau.

Cette prudence extrême dans la marche étonna énormément le jeune homme.

— Le « vieux » (1) aurait-il peur? se dit-il. Ou, qui sait? c'est peut-être bien un loup qui m'a flairé et qui veut me tomber dessus à l'improviste.

Au même moment, le silence succéda au bruit de tout à l'heure; l'animal n'avançait plus. Mais Zbyszko l'avait bien entendu s'arrêter à vingt ou trente pas derrière lui.

Il se retourna à plusieurs reprises, mais ne put rien voir. Il lui fallait donc attendre.

Et il attendit si longtemps que, pour la deuxième fois, il fut saisi d'étonnement.

— Enfin, pensa-t-il, un ours ne viendrait pas coucher ici, et un loup, non plus, n'attendrait pas près du rucher jusqu'au matin.

Et, tout à coup, il fut pris d'épouvante à l'idée que ça pouvait être un revenant.... Ses cheveux se hérissèrent sous son masque de fer lorsqu'il pensa qu'il pourrait être saisi tout à l'heure par les bras glissants d'un noyé, ou qu'il verrait, peut-être, les yeux verts d'un vampire, ou qu'il entendrait près de lui un rire diabolique, ou que, subitement, se dresserait devant lui une tête pâle sur des jambes d'araignée....

Cependant, un instant après, il entendit de nouveau un bruit, mais, cette fois, devant lui.

Zbyszko respira. Il supposait encore que c'était le « monstre » de tout à l'heure qui l'avait tourné et qui s'avançait à présent sur lui, mais il préférait cela. De cette façon, il allait en avoir le cœur net. Sa fourche à la main, il se leva doucement et attendit.

A ce moment, un vent assez fort se mit à souffler du côté du marais. Zbyszko en eut la figure caressée et entendit au-dessus de sa tête un murmure des pins....

Tout à coup, une odeur connue, l'odeur de l'ours, lui emplit les narines. Il n'y avait plus de doute: c'était « Michel »....

Aussitôt qu'il en fut certain, Zbyszko cessa d'avoir peur. Il baissa la tête, écarquilla les yeux et tendit les oreilles. Les pas s'avançaient lourds, nets; l'odeur devenait plus forte et bientôt, le jeune chevalier entendit le ronflement de la bête, entrecoupé de grognements.

— Pourvu qu'ils ne viennent pas à deux, se dit-il.

Mais, au même moment, il vit devant lui la grande forme noire de l'animal qui, marchant avec le vent, n'avait pu le flairer, d'autant plus qu'il était préoccupé par l'odeur du miel dont le jeune homme avait enduit plusieurs arbres.

— Bonjour, vieux! cria Zbyszko en sortant de sa cachette.

L'ours poussa un grognement sourd, comme effrayé par l'apparition subite de l'homme, mais il en était trop près pour songer à fuir; aussi, en un clin d'œil, il se souleva sur ses pattes de derrière et avança celles de devant comme pour une étreinte.

Zbyszko n'attendait que cela. Il se replia sur lui-même, bondit avec la rapidité d'un éclair et, de toute la force de ses bras puissants et du poids de son corps, enfonça sa fourche dans la poitrine de la bête.

Le hurlement poussé par l'ours fut si terrible que toute la forêt en trembla.

Revenu à lui, l'animal essaya de tirer la fourche de sa poitrine et la saisit avec ses pattes, mais il se blessa par le tranchant du fer et il poussa un nouveau hurlement de douleur et de rage.

Voulant atteindre Zbyszko, il s'appuya sur la fourche et se l'enfonça encore plus dans le corps. Zbyszko ne sachant pas si le fer était entré assez profondément, n'abandonnait pas le manche. L'homme et la bête se mirent à lutter avec acharnement...

Zbyszko ne pouvait pas se servir de sa hache, avant d'avoir enfoncé dans la terre l'autre bout pointu de la fourche, et l'ours, étant arrivé, enfin, à s'emparer du manche de l'outil, le secouait violemment, en soulevant en l'air le jeune homme qui ne voulait pas le lâcher.

On eût dit que l'animal avait compris les intentions de son adversaire, car, malgré la douleur que lui causait chaque mouvement de la fourche, il continuait à la secouer et, de cette façon, empêchait Zbyszko de le «câler».

La lutte terrible se prolongeant ainsi, contrairement aux prévisions de Zbyszko, celui-ci comprit que ses forces finiraient par s'épuiser. Et puis, il pouvait tomber et, dans ce cas, il était perdu. Aussi, tenta-t-il un dernier effort. Il se replia sur lui-même, et tendit ses bras, écarta ses jambes, plia son dos comme un arc pour ne pas tomber en arrière, et se mit à répéter entre ses dents:

— Ma mort ou la tienne!

Et il se sentit gagné par une telle colère, par un tel acharnement, que, réellement, en cette minute, il eût préféré périr que de laisser la bête s'échapper. Enfin, ayant buté contre la racine d'un pin il chancela et allait tomber, lorsque, tout à coup, il vit apparaître devant lui une mystérieuse forme noire qui « cala » la bête avec une autre fourche. Au même moment, il entendit une voix qui lui cria tout près de l'oreille:

— Prends la hache!

Dans le feu de la lutte. Zbyszko ne se posa même pas la question d'où lui était venu ce secours inattendu. Il s'empara de sa hache et se mit à frapper à tour de bras...

L'animal roula par terre comme foudroyé, brisant sous son poids la fourche qui l'avait calé. Il râla quelques instants, puis se tut. Et un grand silence se fit dans la forêt, interrompu seulement par la forte respiration de Zbyszko qui s'appuya contre un arbre, car ses jambes chancelaient. Ce ne fut qu'au bout d'un moment qu'il leva la tête et regarda la forme noire qui se tenait près de lui. Et, de nouveau il eut peur à l'idée que ce n'était peut-être pas un être humain.

— Qui es-tu? demanda-t-il d'une voix inquiète.

— Agnès! répondit une voix douce de femme.

Zbyszko devint positivement muet d'étonnement et se demandait s'il avait bien entendu, mais son doute ne fut pas de longue durée, car la voix d'Agnès se fit entendre de nouveau.

— Je ferai du feu, disait-elle.

Et aussitôt Zbyszko entendit le bruit du briquet choqué contre un caillou et à la lueur des étincelles qui en jaillirent, il vit le front blanc, les cils noirs et la bouche de la jeune fille, tendue en avant et soufflant sur l'amadou.

Et ce ne fut qu'à ce moment qu'il songea qu'elle était venue dans la forêt pour l'aider dans sa lutte avec l'ours et que, sans elle, sans sa fourche, qui était arrivée, si à propos pour « caler » la bête, il eût peut-être péri. Et il sentit pour elle une si grande reconnaissance que, sans réfléchir longuement, il la prit par la taille et l'embrassa sur les deux joues.

Agnès qui ne s'y attendait pas, laissa tomber par terre l'amadou et le briquet.

— Laisse-moi! voyons! se mit-elle à répéter d'une voix étouffée, sans écarter, cependant son visage; au contraire, comme par hasard, ses lèvres touchèrent celles de Zbyszko.

Celui-ci la laissa aussitôt et dit:

— Tu m'en as rendu un service! Sans toi, je ne sais pas ce qui se serait passé.

Et Agnès, tout en cherchant par terre son amadou et son briquet, répondit:

— J'avais peur pour toi car, il y a quelque temps, un homme de chez nous, nommé Bezduch, était allé comme toi à la recherche d'un ours, avec une hache et une fourche, et il a été dévoré. Et je me suis dit: S'il arrivait quelque chose à Zbyszko, le pauvre Mathieu aurait de la peine »... Et alors j'ai pris ma fourche et je suis partie...

— Alors c'était toi que j'avais entendu rôder autour de moi par derrière?

— Mais oui.

— Et moi qui croyais que c'était un revenant! Pourquoi ne m'avais-tu pas parlé?

— Parce que j'avais peur que tu ne me renvoyasses.

Ceci dit, elle se remit à battre le briquet, puis, elle posa sur l'amadou un peu de chènevottes sèches qui, aussitôt, jetèrent une flamme claire.

— J'en ai encore deux poignées, dit Agnès à Zbyszko; va vite chercher des pommes de pin.

Quelques instants après, un feu superbe éclairait de sa flamme le corps de l'ours, un corps énorme, tout roux, qui gisait par terre dans une mare de sang.

— Une rude bête! fit Zbyszko avec un certain orgueil.

— Doux Jésus! ajouta Agnès. Lui as-tu labouré la tête à coups de hache! Elle est complètement démolie.

Après ces paroles, elle s'approcha de l'ours, se baissa et enfonça sa main dans son poil pour s'assurer si l'animal avait une forte couche de graisse. Et, en se levant, elle dit d'une voix joyeuse:

— Il y aura de la graisse au moins pour deux ans!

— Mais ta fourche est cassée, regarde! lui répondit Zbyszko.

— En effet, c'est ennuyeux, fit-elle.

— Pourquoi?

— Parce que je ne sais pas ce que je pourrai répondre à papa lorsqu'il me demandera qui a cassé la fourche. Papa ne m'aurait pas laissée m'en aller seule dans la forêt, tu comprends. Alors j'ai attendu que tout le monde fût couché pour sortir en cachette.

Puis, elle ajouta:

— Ne raconte à personne que je suis venue ici avec toi... Ce n'est pas la peine...

— Mais je m'en vais te reconduire jusqu'à votre maison. Tu pourrais être attaquée par des loups, et tu n'as plus ta fourche.

— Eh bien, oui, j'accepte.

Et ils causèrent ainsi pendant quelque temps à la lueur gaie du feu, à côté du cadavre de l'ours, faisant l'effet de quelques jeunes habitants des forêts...

Zbyszko contemplait avec une sorte d'étonnement le charmant visage de la jeune fille éclairé par les flammes.

Et il lui dit:

— Tu sais, Agnès, ça c'est la vérité: Il n'y en a pas deux comme toi au monde... Tu pourrais aller à la guerre...

Agnès le regarda dans les yeux et lui répondit d'un air un peu triste:

— Oui, je sais... mais ne te moque pas de moi.

(A suivre.)

(1) Les langues slaves sont très riches en sobriquets désignant l'ours. On l'appelle «vieux» »petit vieux», «grand père», «Michel» etc. (Note du traducteur.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

IMPRIMERIE WOLFRATH & SPERLÉ